

TABLE DES MATIERES

PAGE

Compte-rendu de la Première Réunion du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique	3
Annexe-I : List of Participants	15
Annexe-II : Message de S.E. M. Kenan EVREN, Président de la République de Turquie, Président du COMCEC	21
Annexe-III : Message de S.E. M. Turgut ÖZAL, Premier Ministre de la République de Turquie, Président suppléant du COMCEC	23
Annexe-IV : Texte de l'Allocution Inaugurale de S.E. M. Kaya ERDEM, Ministre d'Etat et Vice-Premier Ministre de la République de Turquie, Président du Comité de Suivi du COMCEC	25
Annexe-V : Message de S.E. M. S.S.PIRZADA, Secrétaire Général de l'Organisation de la Conférence Islamique	31
Annexe-VI : Texte de l'Allocution de S.E. M. Cahit ARAL, Ministre de l'Industrie et du Commerce de la République de Turquie, Président du Comité de Suivi des Ministres de l'Industrie	39
Annexe-VII : Ordre du Jour de la Première Réunion du Comité de Suivi du COMCEC	41
Annexe-VIII : Texte du Document de Base ; Coopération Economique Parmi les Etats Membres de l'OCI et la	43

Tâche du COMCEC	
Annexe-IX	: Rapport du Secrétariat Général sur les Progrès Réalisés pour la Mise en Oeuvre des Décisions de la Première Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale 63
Annexe-X	: Texte du Document de Base ; les Incertitudes Concernant la Composition du COMCEC et les Solutions Proposées 73
Annexe-XI	: Projet d'Ordre du Jour (Jour la Deuxième Session du COMCEC 81
Annexe-XII	: Compte-rendu de la Réunion du Comité de Suivi des Ministres de l'Industrie 85

Original : Anglais

COMPTE-RENDU DE LA PREMIERE REUNION
DU COMITE DE SUIVI DU COMCEC

1. La première réunion du Comité de Suivi établi selon une résolution adoptée lors de la première session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique (COMCEC), s'est tenue à Istanbul du 24 au 26 dhoulhijja 1985 (correspondant au 9-11 septembre 1985)

2. Ont participé à cette réunion les Etats-Membres suivants du Comité de Suivi :

- République de Turquie (Président)
- République Islamique du Pakistan (Vice Président)
- Royaume d'Arabie Saoudite (Vice Président)
- Palestine (Vice Président)
- Royaume Hachémite de Jordanie (Rapporteur)

3. Ont également participé à la réunion, les représentants du Secrétariat Général et des institutions suivantes subsidiaires et affiliées de l'OCI :

- La Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Echange des Marchandises (CICIEM)
- Le Centre Islamique pour la Formation Professionnelle, Technique et de Recherches (CIFPTR)

- Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC)
- Le Centre de Recherches Statistiques, Economiques et Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (CRSESFPI)
- La Banque Islamique de Développement (BID)
- La Fondation Islamique pour la Science, la Technologie et le Développement (FISTED)

La liste des participants est attachée en Annexe I.

4. Le séance plénière, qui s'est tenue conjointement avec le Comité de Suivi des Ministres de l'Industrie, fut Inaugurée par S.E. Kaya ERDEM, Ministre d'Etat, Vice Premier Ministre de la République de Turquie, en tant que Président du Comité principal de Suivi.

5. Le président invita un représentant de la délégation turque à lire le message envoyé par S.E. M. Kenan EVREN, Président du COMCEC. Dans son message, S.E. M. Kenan EVREN, soulignant l'importance d'établir un cadre institutionnel à l'intérieur de l'OCI, insista sur l'importance de fournir un contenu dense à ces institutions et exprima sa confiance dans la continuation d'un soutien actif des pays membres aux activités du COMCEC. S.E. M. Kenan EVREN adressa tous ses voeux au Comité dans ses entreprises qui seront profitables à tous les Etats Membres de l'OCI. Une copie du texte du message de S.E. Kenan EVREN est attachée en Annexe II.

6. Ensuite, le message envoyé par S.E. M. Turgut ÖZAL, Président suppléant du COMCEC, fut transmis à la réunion. Dans son message, S.E. M. Turgut ÖZAL insista sur l'importance à mettre en oeuvre les solutions. S.E. M. Turgut ÖZAL exprima la

détermination du gouvernement turc à déployer tous les efforts possibles à cet effet et souhaita un bon succès au Comité dans le suivi des décisions et pour développer de nouvelles modalités dans le but d'accroître la coopération économique en adoptant une approche réaliste et innovatrice. Une copie du message de S.E. M. Turgut ÜZAL est attachée en Annexe III.

7. Dans son discours inaugural, S.E. haya ERDEM, Président du Comité, recommanda que les réunions des Comités de Suivi des Ministres de l'Industrie et du COMCEC se tiennent simultanément. Cette simultanéité faciliterait le compte rendu accéléré des décisions du Comité de Suivi des Ministres de l'Industrie à la Deuxième Session du COMCEC. Se référant à la résolution établissant le Comité de Suivi du COMCEC, le Président fit remarquer que les missions du COMCEC définissent également les responsabilités du Comité de Suivi. Il souligna l'importance d'efforts mutuels de la part des Etats Membres pour faire progresser la coopération économique. Le processus de la coopération économique impliquant de nombreuses complexités, il insista sur la nécessité de fixer des objectifs de priorité à court, moyen et long terme, et d'essayer de les atteindre au moyen de projets concrets. Le Président, finalement, attira l'attention sur l'importance de la mise en oeuvre, par les Etats Membres, des résolutions adoptées à l'intérieur de l'OCI, ayant pour objet le renforcement de la coopération dans les domaines économique et commercial et souhaita au Comité tous les succès possible dans cette importante mission. Une copie du texte de l'allocution du Président est attaché en Annexe IV.

8. M. A.H.G. Mohiuddin, Directeur du Département Economique du Secrétariat Général de l'Organisation de la Conférence Islamique, transmet le message de S.E.M. S.S. Pirzada, Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence Islamique. Dans son message, S.E. M. S.S. Pirzada rendit hommage à Son Excellence M. Le Président de la République de Turquie et au Gouvernement de Turquie pour

leur contribution permanente aux activités de coopération de l'DCI. S.E. M. Pirzada continua en passant en revue les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des décisions prises lors de la Première Session du COMCEC où les institutions nationales, le Secrétariat Général de l'OCI et les institutions affiliées à l'DCI firent des efforts substantiels pour remplir leurs missions respectives dans ce contexte. Finalement, S.E. M. S.S. Pirzada exprima sa conviction que le travail du Comité de Suivi contribuera d'une manière significative à la mise en oeuvre des résolutions relatives à la coopération économique parmi les Etats Membres. Une copie du texte du message de S.E. S.S. Pirzada est attachée en Annexe V.

9. Dans son allocution, S.E. M. Cahit ARAL, Président du Comité de Suivi des ministres de l'Industrie, et Ministre de l'Industrie et du Commerce de Turquie, mit l'accent sur l'importance de l'interaction entre divers secteurs de la coopération économique, loua l'établissement du COMCEC et de son Comité de Suivi, en tant que démarches significatives vers la réalisation d'une coordination et d'une surveillance effectives des activités de coopération de l'DCI. Une copie du texte de l'allocution de S.E. M. Cahit ARAL est attaché en Annexe VI.

10. A la suite de ces discours, les Chefs de délégation du Royaume du Maroc, de la République Populaire du Bangladesh, de la République Islamique du Pakistan et de la République de Gambie, firent des déclarations soulignant les difficultés rencontrées par les Etats Membres de l'DCI devant les développements défavorables concernant la situation économique mondiale, surtout les mesures protectionnistes imposées par les principaux pays industrialisés et exprimèrent leur appréciation au COMCEC pour l'impulsion considérable donnée à l'ensemble des activités de l'OCI.

Les chefs de délégation soulignèrent la nécessité de faire participer le secteur privé aux opérations et aux activités de la coopération économique entre les Etats Membres, et suggèrent que des symposiums et des séminaires soient organisés sous les auspices du COMCEC en vue de donner l'occasion au monde des affaires de se réunir et de discuter des sujets d'intérêt commun pour encourager la coopération économique et les relations commerciales entre les pays Islamiques.

Dans ce contexte, le Comité souligna l'importance des investissements du secteur privé. Il estima que des séminaires relatifs aux possibilités d'investissement devraient se tenir à période régulière en collaboration avec le pays hôte, le Secrétariat Général de l'OCI, la BID et la CICIEM ainsi qu'avec la participation de la Ligue Arabe. Le Comité suggéra que le premier de tels séminaires pour des investisseurs dans les pays Islamiques ait lieu dans la République de Turquie.

Le Comité partagea le point de vue que les projets du secteur privé des Etats Membres soient également encouragés. Les membres exprimèrent leur appréciation pour les services offerts par la BID dans le domaine du développement économique et recommandèrent que

- La BID et la CICIEM conduisent conjointement des études préliminaires sur les possibilités d'investissement dans les pays islamiques ;
- La BID encourage des projets d'entreprise conjointe pour lesquelles elle a déjà préparés des études préliminaires grâce aux réunions d'hommes d'affaires dans les pays islamiques.

Le Comité nota également avec satisfaction la déclaration faite par le Chef de la délégation palestinienne informant que le

Comité Exécutif de l'OLP avait déjà signé et ratifié "l'Accord Général pour la Coopération Economique, Technique et Commerciale parmi les Etats Membres de l'OCI" et "l'Accord pour la Promotion, Protection et Garantie des investissements parmi les Etats Membres de l'OCI."

11. Après avoir adopté son ordre du jour, le Comité de Suivi du COMCEC établit un Comité de Rédaction illimité sous la présidence du Rapporteur. Une copie de l'ordre du jour est attachée en Annexe VII.

12. Sous le point 3 de l'ordre du jour, le Comité examina le document de base présenté par le Chef du Bureau de Coordination pour le COMCEC. Ce document résumant les développements économiques récents dans les Etats Membres et soulignant particulièrement la détérioration continue de la position des paiements extérieurs malgré une amélioration récente de l'économie mondiale, souligna l'importance de la coopération économique comme moyen d'atteindre les objectifs d'une auto-dépendance collective.

Se référant à l'interaction entre différents domaines de coopération économique, le document fit ressortir l'importance d'adopter une approche exhaustive et de donner priorité aux mesures telles que la mise en oeuvre des projets d'entreprise conjointe et l'examen des arrangements monétaires et financiers appropriés recouvrant une large gamme de domaines de coopération économique.

Enfin, le besoin d'un inventaire pour toutes les résolutions et les activités qui en résultent, relatives à la coopération économique au sein de l'OCI, fut souligné dans le document comme un premier pas vers l'adoption d'une méthodologie rationnelle pour la coopération et le suivi et une mise en oeuvre efficace des mesures à court, moyen et long terme.

Le texte du document de base est attaché en annexe VIII.

13. Tout en appréciant la pertinence des questions soulevées dans le document, le Comité décida de recommander qu'au CRSESFPI (Centre d'Ankara) soit confié la tâche de préparer un Inventaire à jour de toutes les résolutions et les activités qui s'ensuivent relatives à la coopération économique, entreprises depuis l'établissement de l'OCI.

14. Le Comité fut d'avis que la Septième Réunion des Gouverneurs des Banques Centrales et des Autorités Monétaires des Etats Membres pourraient se réunir pour discuter les questions monétaires et financières soulevées par les décisions correspondantes du COMCEC.

15. Sous le quatrième point de l'ordre du jour, le représentant du Secrétariat Général de l'OCI présenta un rapport sur les progrès enregistrés en ce qui concerne la mise en oeuvre des décisions et des résolutions de la Première Session du COMCEC. Ensuite, les représentants des institutions appropriées de l'OCI donnèrent des informations détaillées sur l'état d'avancement des tâches qui leur furent confiées par le COMCEC. Le texte du rapport du Secrétariat Général est attaché en annexe IX.

16. Après l'examen des compte rendus d'avancement de travaux présentés par la BID, la CICIEM, le CIDC, la FISTED, le CIFPIR et le CRSESFPI le Comité nota avec satisfaction que :

La BID avait convoqué une réunion de groupes d'experts qui se tint les 13-16 mai 1985 en vue de discuter les documents de base en vue d'établir :

- Une facilité de financement du commerce à plus long terme
- Un plan régional de garantie de crédit à l'exportation et

- Une union Islamique de compensation multilatérale.

La BID a atteint le stade de la mise au point de l'étude de faisabilité basé sur la facilité de commerce à long terme pour la soumettre à la Deuxième Session du COMCEC. Des rapports d'avancement de travaux sur les sujets restants seront également présentés à la Deuxième Session du COMCEC.

La CICIEM est prête à recevoir des nouvelles propositions d'entreprises conjointes des Etats Membres de l'OCI qui seront transmis à la BID pour un examen ultérieur.

Le CIDC a terminé une étude initiale sur la faisabilité d'établir un réseau d'information commerciale entre les pays membres. Le CIDC a commencé également des études concernant les mesures préférentielles régionales visant à la promotion du commerce.

Entrant dans le contexte des Organisations relatives à la Promotion du Commerce, la première réunion des organismes d'Etat pour le commerce a eu lieu en Tunisie en Juillet 1985 et des arrangements furent mis au point avec le gouvernement marocain pour l'Organisation de la Seconde Foire du Commerce Islamique à Casablanca au mois d'avril 1986. Le CIDC a continué ses programmes de formation dans le secteur de coopération commerciale.

La FISTED a terminé la liste des experts musulmans dans les domaines de l'entreprise générale, la désignes l'ingénierie, et a entrepris d'établir et de promouvoir des services d'expertise-conseil pour être mis à la disposition des pays membres. La FISTED met la dernière touche à la préparation de la Première Conférence de Coordination sur la Technologie entre Etats membres qui doit se tenir à Istanbul du 21 au 25 octobre 1985, en

coopération avec la République de Turquie. La FISTED accorde également des bourses dans différents secteurs de la technologie, y compris celle de l'informatique.

La CIFPTR a entrepris les démarches nécessaires pour lancer ses activités de formation.

Le CRSESFPI a développé une panoplie de bases de données contenant des statistiques et des informations dans les domaines relatifs au développement et à la coopération industriels de même qu'aux commerce et échanges, en vue d'être consultés par les institutions intéressées des Etats membres. Le Centre s'également entamé des projets pour l'élaboration d'annuaires concernant les firmes d'expertise-conseil, les zones et les ports francs et sur les institutions financières dans les Etats Membres et pour la publication d'une version finale à jour de "la Législation de l'Investissement Etranger dans les Etats Membres". Dans le domaine de la formation et de la coopération technique le Centre a continué ses travaux sur les programmes de formation et a publié un annuaire des institutions de formation dans les Etats Membres.

17. Le Comité ayant noté les développements ci-dessus, souligna le besoin de continuer l'action pour accélérer le processus de transformation des aspirations des Etats Membres en action concrète. Dans ce contexte, le Comité examina les études et les programmes encore en cours et exprima son point de vue suivant lequel une coopération plus étroite devrait être établie entre les institutions auxquelles l'accomplissement de ces études fut confié et les organes homologues des gouvernements des Etats Membres. Ceci faciliterait l'achèvement à temps de :

a) La préparation d'un répertoire d'exportateurs et d'importateurs des Etats membres par le CIDC.

b) La formulation d'une méthodologie pour l'harmonisation des normes appliquées par les Etats Membres et l'accomplissement d'autres études mentionnées dans le rapport de la réunion d'Experts sur la Standardisation, organisée en Avril 1985 par l'Institut Turc de Standardisation.

c) La préparation d'un inventaire contenant les pratiques de préférences commerciales entre les Etats Membres par le CIDC.

d) La formulation des méthodes et des moyens pour la mise en oeuvre des mesures à court et long terme afin de promouvoir la coopération technique dans le commerce par le CIDC.

18. En outre, le Comité décida de recommander au COMCEC d'exhorter les Etats Membres à

a) Pourvoir à temps utile les institutions mentionnées ci-dessus d'informations détaillées à jour devant être utilisées dans les études dont elles sont chargées.

b) Identifier les projets d'entreprise conjointe et les transmettre à la BID par l'intermédiaire de la CICIEM pour leur prise en considération.

c) Signer et ratifier les statuts de l'Union des Télécommunications des Etats Islamiques, l'Association Islamique du Ciment et le Conseil Islamique de l'Aviation Civile afin qu'ils puissent être rapidement opérationnels.

d) La signature et la ratification par les Etats Membres qui ne l'ont pas encore fait de "l'Accord Général pour la Coopération Economique, Technique et Commerciale" et "l'Accord sur la Promotion, Protection et Garantie des Investissements".

19. Le Comité se préoccupa profondément de la détérioration particulièrement alarmante de la situation financière du Secrétariat Général de l'OCI et des organes affiliés et subsidiaires de l'OCI et estima que le COMCEC devrait exhorter les Etats Membres à :

i) Régler immédiatement les arrérages des budgets de ces institutions.

ii) Faire les arrangements nécessaires pour un paiement prompt et régulier des contributions obligatoires aux budgets desdites institutions.

20. Sous le point 5 de l'ordre du jour, le Chef du Bureau de Coordination pour le COMCEC présenta un document de base sur la composition et le fonctionnement du COMCEC. Le Comité entreprit des débats détaillés sur ce problème et recommanda que le COMCEC soit composé de ministres appropriés responsables de l'économie nationale et/ou la coordination des activités économiques dans leurs pays respectifs en vue de permettre au COMCEC d'exécuter de la manière la plus efficace possible son mandat tel qu'il lui a été confié par la Troisième Conférence au Sommet Islamique. Le texte du rapport de référence est attaché en Annexe X.

En ce qui concerne la composition du COMCEC tel que proposé par le Comité de Suivi, il a été accepté que la fréquence et le niveau des réunions ministérielles qui tendent à se chevaucher devraient être graduellement réduits. Toutefois, les apports fournis par ces réunions doivent s'insérer dans le travail global du COMCEC.

21. Au point 6 de l'ordre du jour, le projet d'ordre du jour de la Deuxième Session du COMCEC a été pris en considération. Le projet d'ordre du jour révisé par le Comité de Suivi est joint en Annexe XI-

22. Le Comité de Suivi suggéra que les rapports des organes affiliés et subsidiaires appropriés de l'OCI sur leurs activités soient examinés par un Groupe d'Experts à être créé au cours de la Deuxième Session du COMCEC.

23. Le Comité de Suivi principal prit note du compte-rendu de la Réunion du Comité de Suivi établi par la Seconde Consultation Ministérielle sur la Coopération Industrielle, qui se tint simultanément. Une copie du rapport est attachée en Annexe XII.

24. En concluant ses délibérations, le Comité exprima sa profonde reconnaissance au gouvernement et au peuple de la République de Turquie pour avoir accueilli la Première Réunion du Comité de Suivi du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale et pour la généreuse hospitalité accordée aux délégués. Le Comité félicita le Président pour la manière efficace avec laquelle il dirigea la réunion. Le Comité remercia le Rapporteur pour la préparation du Rapport. Le Comité remercia également le Bureau de Coordination du COMCEC pour les excellents arrangements et préparations faits pour assurer le succès de la Réunion.

25. Au nom du Président, le Comité a envoyé des messages à S.E. M. Kenan EVREN, Président de la République de Turquie et le Président du COMCEC, et à S.E. M. Turgut ÖZAL, Premier Ministre de la République de Turquie et Président suppléant du COMCEC. Dans ces messages, le Comité a exprimé ses sentiments de gratitude à S.E. M. Kenan EVREN et à S.E. M. Turgut ÖZAL pour leurs efforts qui ont assuré l'excellence de l'organisation et le succès de la réunion, et pour l'accueil sincère et l'hospitalité la plus généreuse accordée aux délégués pendant leur séjour en Turquie.

26. Enfin, le Comité adopta le rapport avec ses annexes pour être-présenté au COMCEC-II.

Original : Anglais

ANNEXE -I
au Compte-rendu de
la Première Réunion
du Comité de Suivi
du COMCEC

LIST OF PARTICIPANTS

THE FIRST MEETING OF THE FOLLOW-UP COMMITTEE
OF THE STANDING COMMITTEE
FOR ECONOMIC AND COMMERCIAL COOPERATION
OF THE ORGANIZATION OF THE ISLAMIC CONFERENCE

Istanbul, 24-26 Dhulhijja 1405
(9-11 September 1985)

HASHEMITE KINGDOM OF JORDAN

- Dr. Fayez TARALJNEH
Economie Adviser to the Prime Minister

ISLAMIC REPUBLIC OF PAKISTAN

- H.E. Mr. Ejaz Ahmad NAIK
Secretary General, Economie Affairs Division.
- H.E. Mr. Altaf SHEIKH
Ambassador, Pakistan Embassy, Ankara

- Mr.Rashed SALEEM
Director, Foreign Office

PALESTINE

- Dr. Muhamad AL-NAHAL
Economic Adviser

KINGDOM OF SAUDI ARABIA

- H.E. Mr.Said bin SAID
Deputy Minister of Finance and National Economy
- Mr.Salih EL RASHID
Director General

REPUBLIC OF TURKEY

- H.E. Mr.Kaya ERDEM
Minister of State, Deputy Prime Minister
- Mr.Mahir BARUTÇU
Deputy Undersecretary, Treasury and Foreign Trade
- Mr.Sönmez KOKSAL
Minister Plenipotentiary
Deputy Director General for Economic Affairs,
Ministry of Foreign Affairs
- Mr.Ibrahim KURT
Vice - Governor, Central Bank of the Republic of Turkey

- Mr.Yalçın TUĞ
Adviser to Deputy Prime Minister

- Mr.Murat ÖZÇELİK
Ministry of Foreign Affairs

- Mr.Tanzer GÜVEN

Undersecretariat of Treasury and Foreign Trade

OTHER TURKISH OFFICIALS

- Mr.İ. Hakkı BATUK
Adviser to the Président of the Republic of Turkey
- Mr.Ertan SAKIZLI
Director General, State Investirent Bank

- Mr.Hasan Tahsin EROL

Ministry of Agriculture, Forestry and Village Affairs

COORDINATION OFFICE FOR THE COMCEC

- Dr. Yusuf Bozkurt ÜZAL
Undersecretary of State Planning Organization,
Chief Executive of the Coordination Office for the COMCEC
- Mr. Yaşar YAKIŞ
Minister Plenipotantiary
Head of the Coordination Office for the COMCEC

- Mr.Celal ARMANGİL
Deputy Head of the Coordination Office for the COMCEC

- Dr. Burhan ERDEM
Deputy Head of the Coordination Office for the COMCEC
- Prof.Dr. Yusuf Ziya KAVAKÇI
Adviser
- Mr. Fehmi KORU
Adviser
- Nafiz ARMAĞAN
Economist
- Nebile TAYŞI
Economist
- Fernuh TIĞLI
Archivist
- Mustafa ŞİRİN
Economist
- Orhan ÜZTAŞKIN
Economist
- Uğur ÖZLEN
Economist

GENERAL SECRETARIAT OF THE ORGANIZATION OF THE ISLAMIC
CONFERENCE (OIC)

- Mr. A.H.G. MOHIUDDIN
Director of the Economic Affaire Department
- Mr. Mustafizur Rahman KHAN
Coordinator, Economic Affaire Department

SUBSIDIARY/AFFILIATED ORGANS OF THE OIC

ISLAMIC CHAMBER OF COMMERCE, INDUSTRY AND COMMODITY EXCHANGE
(UCCICE-Karachi)

- Mr. Alioune DAT
Acting Secretary General

ISLAMIC CENTRE FOR TECHNICAL AND VOCATIONAL TRAINING AND RESEARCH
(ICTUTR-Dhaka)

- Dr. Rafiquddin AHMAD
Director

ISLAMIC CENTRE FOR DEVELOPMENT OF TRADE (ICDT-Caaablanca)

- Dr. Driss ALADUI M'DAGHRI
Director
- Mr. Youssef AMRANI
Assistant to Director

STATISTICAL, ECONOMIC AND SOCIAL RESEARCH AND TRAINING CENTRE
(SESRTCIC-Ankara)

- Dr. Sadi CINDÖRUK
Director
- Mr. Oker GÜRLER
Economist

ISLAMIC DEVELOPMENT BANK (IDB-Jeddah)

- Mr. Abdurrahman Nur HERSI
Adviser

ISLAMIC FOUNDATION FOR SCIENCE-TECHNOLOGY AND DEVELOPMENT
(IFSTAD-Jeddah)

- Dr. Ali KETTANI
Director General

Original : Turc

ANNEXE -II
au Compte-rendu de
la Première Réunion
du Comité de Suivi
du COMCEC

MESSAGE DE S.E. M. KENAN EVREN
Président de la République de Turquie
Président du COMCEC

Monsieur Le Président,
Distingués Membres des Comité de Suivi,

Bien que cette première réunion des Comité de Suivi ne soit qu'un modeste pas vers l'expansion de la coopération économique et commerciale entre les pays membres de l'Organisation de la Conférence Islamique, elle représente néanmoins la concrétisation des efforts déployés pour placer la coopération dans un cadre institutionnel. Le fait de la création de telles institutions constitue une étape importante des efforts de doter la communauté islamique d'un cadre institutionnel. Le fait que celles-ci aient été effectivement en mesures d'entamer leurs présentes activités représente une démarche encore plus importante. Cependant, ne nous contentant pas de ce seul accomplissement, nous nous sommes donnés comme objectif de procurer un riche contenu à ces institutions.

Si les pays membres qui m'ont accordé leur soutien sans réserve dans mes fonctions de Président du Comité Permanent continuent à le faire aussi Intensément dans l'avenir, je suis sûr que le cadre institutionnel de la communauté islamique atteindra des dimensions encore plus satisfaisantes.

Je forme le voeu que vos travaux soient couronnés de succès
et que tous les pays membres de l'.OCI en bénéficient.

Kenan EVREN
Président de la République
de Turquie
Président du COMCEC

Original : Turc

ANNEXE -III
au Compte-rendu de
la Première Réunion
du Comité de Suivi
du COMCEC

MESSAGE DE S. E. M. TURGUT ÖZAL
Premier Ministre de la République de Turquie
Président Suppléant du COMCEC

Monsieur Le Préaident,
Distingués Membres des Comités de Suivi,

Vous vous êtes réunis dans le but de remplir une importante tâche concernant la coopération économique entre les pays islamiques. Il est relativement simple de prendre des décisions se rapportant à la coopération économique. Toutefois, il est beaucoup plus difficile de mettre en oeuvre ces décisions. En tant que Gouvernement Turc, nous sommes déterminés à déployer les plus grands efforts pour la mise en oeuvre de ces décisions.

Le Comité Permanent, dont j'ai le privilège d'être le Président suppléant, attend de vous que vous assuriez le suivi de la mise en oeuvre de ces décisions, et que vous trouviez et développiez également de nouveaux domaines et de nouvelles méthodes pour élargir la coopération économique, en adoptant une approche réaliste mais innovatrice et aana préjugés.

Je vous adresse mes vœux les plus sincères pour que vous réussissiez dans cette tâche importante, et j'espère que vos travaux seront couronnés de succès et à un niveau suffisant pour répondre aux espérances de nos peuples.

Turgut ÖZAL
Premier Ministre
Président Suppléant
du COMCEC

Original : Turc

ANNEXE -IV
au Compte-rendu de
la Première Réunion
du Comité de Suivi
du COMCEC _____

DISCOURS INAUGURAL DE S.E. M. KAYA ERDEM
Ministre d'Etat et Vice Premier Ministre de la
République de Turquie, Président du Comité de Suivi
du COMCEC

Chers Ministres, Vénérables Invités,

1. En inaugurant cette première réunion du Comité de Suivi établi par le Comité Permanent de la Coopération Economique et Commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique, je voudrais exprimer mon grand plaisir d'accueillir Leur Excellences et les membres des délégations en Turquie, et j'espère que vos travaux précieux contribueront d'une manière effective et pleine de succès au renforcement de la coopération parmi les pays Islamiques.

2. L'Organisation de la Conférence Islamique, bien qu'elle ait été initialement établie, comme on le sait, à des fins plutôt politiques, a rapidement étendu ses activités aux domaines économique et commerciale, en partant du principe qu'il est impossible de réaliser une coopération permanente et solide sans donner l'importance nécessaire aux sujets économiques. En effet, tout en préparant la base juridique de la coopération économique avec l'approbation des textes principaux comme l'"Accord Général

de la Coopération Economique, Technique et Commerciale" et le "Plan d'Action", ont été également constitués certains institutions et mécanismes nécessaires pour une coopération économique étroite . Dans ce contexte, le Comité Permanent de la Coopération Economique et Commerciale entre Pays Islamiques, dont l'établissement a été décidé par la résolution adoptée lors de la Réunion du III. Sommet Islamique et qui a entamé ses travaux avec l'élection du président au IV. Sommet Islamique, constitue une étape des plus importantes vers le coopération économique.

3. Durant la première réunion du Comité Permanent de la Coopération Economique et Commerciale, réalisée au mois de novembre de l'année précédente à Istanbul, il a été décidé de fonder un Comité de Suivi au niveau ministériel avec la participation des pays membres constituant le premier Bureau de réunion du Comité Permanent, ce comité devant être d'assistance au Comité Permanent dans tous les sujets liés à la coopération économique et commerciale entre les pays membres. Les sujets dont le Comité de Suivi devra être d'assistance au Comité Permanent ont été suggérés indirectement avec l'indication du domaine des fonctions du Comité Permanent au début de la même résolution.

4 Les sujets de travail du Comité Permanent auxquels il a été fait allusion dans la résolution susmentionnée et qui indiquent dans un certain sens le champ d'action de Comité de Suivi pourraient être résumés comme suit:

- Assurer le suivi et l'exécution des résolutions de la Conférence Islamique relatives à la coopération économique et commerciale,

- Etudier tous les moyens possibles susceptibles de renforcer la coopération économique et commerciale parmi les Etats membres,

- Préparer des programmes et soumettre des propositions destinées à accroître la capacité des Etats membres dans les domaines économique et commercial.

5. Il est évident d'après ceci qu'il est indispensable de la part du Comité de Suivi de ne pas se contenter à passer en revue les développements et les problèmes existants dans le domaine de la coopération économique et commerciale, mais de jouer en même temps un rôle actif en but d'assister le Comité Permanent à activer le potentiel énorme de la coopération entre Pays Islamiques. D'autre part, en remplissant sa tâche le Comité de Suivi travaillera en collaboration avec le Secrétaire Général et les autres institutions dans le cadre de l'OCI et, par conséquent, assumera un rôle important de coopération pour assurer le concours de ces derniers aux activités du Comité Permanent.

6. Il est connu que d'autres Comités de Suivi concernant des domaines de coopération importantes tels que l'industrie et l'agriculture et fondés avant le Comité de Suivi du COMCEC qui pourrait aussi s'intituler Comité Principal de Suivi, poursuivent leurs activités. Cette année le Comité de Suivi des Ministres de l'Industrie et le Comité de Suivi du COMCEC ont été invités à se réunir en même temps selon la résolution prise auparavant. Le fait que ces deux réunions ont lieu aux mêmes dates et au même lieu donne une importance toute particulière à ces trois journées de travail. De suite à cette séance commune, le Comité de Suivi du Comité Permanent se réunira dans cette salle et le Comité de Suivi des Ministres de l'Industrie dans la salle contigue afin de débattre les sujets de leur ordre du jour respectif. Le Comité de Suivi des Ministres de l'Industrie fera part de ses résolutions au Comité de Suivi du Comité Permanent et finalement, ces résolutions seront présentées à la deuxième session du Comité Permanent de la Coopération

Economique et Commerciale pour les Pays Islamiques (COMCEC-II) , conjointement avec le rapport du Comité de Suivi du Comité Permanent.

7. En soulignant la mission du COMCEC et son Comité de suivi qui constituent par leurs travaux un ensemble, je ne peut m'empêcher de faire une autre remarque : Le mouvement de la Coopération Economique Islamique qui est un événement des années récentes et qui représente une entreprise difficile et rare du point de vue ses dimensions intercontinentales, a parcouru pendant peu de temps des étapes qui ne peuvent être sousestimées. Néanmoins, si l'un prend en considération l'immensité des travaux nécessaires pour faire auotir la coopération entre nos pays à un niveau souhaité, il faut reconnaître que le point auquel nous sommes parvenu actuellement ne constitue qu'un début modeste.

8. En fait, le déploiement des efforts en commun de grande envergure est indispensables pour fournir vigueur et un contenu concret aux décisions et concepts adoptés jusqu'à présent en vue de mobiliser le potentiel de coopération entre nos pays. Or, la coopération économique multilatérale est un phénomène complexe qui comprend de vestes et divers domaines et qui consiste des stades entrelacées. Par consêquant, il ne faut pas oublier que tous les efforts qui ne sont pas orientés vers les priorités précises dans le cadre d'une planification réaliste et rationnelle se solderont en échec et donneront lieu au gaspillage de ressource. Aussi voudrais-je souligner la nécessité d'examiner et de présenter d'une façon objective les possibilités de coopération entre les pays islamiques et ses problèmes existant ; d'identifier les priorités et les mesures à court,moyen et long termes ; d'intensifier les travaux sur des projets concrets ainsi que de les suivre et coordonner. D'ailleurs, c'est conformément à cet approche que la première session du COMCEC a traité d'une manière détaillé les questions concernant la coopération commerciale,industrielle et technique,

a déterminé certaines mesures concrètes dans ces domaines et a pris la décision d'établir ce Comité de Suivi qui tient sa première session en ce moment. On envisage également d'examiner les problèmes de la coopération agricole durant la deuxième réunion du COMCEC.

9. On voit que le Comité Permanent et le Comité de Suivi, avec le concours des institutions spécialisés concernées, constituent des forums importants où les problèmes de la coopération économique sont débattus et formulés à un niveau élevé et leur orientation et leur coordination sont assurées. Mais il est nécessaire aussi de préciser que la réussite des travaux de ces deux comités sera proportionnelle aux soins donnés par tous les pays membres à l'exécution des résolutions approuvées.

10. Il va sans dire que le Comité de Suivi avec ses travaux précieux et les résultats positifs qu'il va obtenir dans cette réunion, préparera le terrain nécessaire pour que la prochaine Réunion du CÜMEC soit efficace et couronné de succès.

11. Je voudrais aussi vous souhaiter à tous de réussir dans cette tâche importante et un agréable et heureux séjour en Turquie.

Je vous remercie.

Original : Anglais

ANNEXE -V
au Compte-rendu de
la Première Réunion
du Comité de Suivi
de COMCEC

MESSAGE DE SON EXCELLENCE S.S. PIRZADA,
SECRETAIRE GENERAL DE L'ORGANISATION
DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE A L'OCCASION
DE LA PREMIERE REUNION DU COMITE DE SUIV/I
DU COMCEC

ISTANBUL, REPUBLIQUE DE TURQUIE

les 9-11 septembre, 1985

BISMILLA HIR RAHMANIR RAHİM

Honorables délégués,
Chers frères,

ASSALAMU ALAYKUM WA RAHMATULLAHI bIA BARAKATUH

1. Je considère un grand privilège et un grand honneur d'adresser cette première séance du Comité de Suivi du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique. Permettez-moi, M. Le Président, d'exprimer tout d'abord ma profonde reconnaissance pour l'importance que le gouvernement turc et Son Excellence le Président de la République de Turquie attachent à l'unité et la solidarité de l'Oumma Islamique. Cette réunion réaffirme en plus l'importance et l'intérêt qu'attachent le gouvernement turc et Son Excellence M. le Président de la République de Turquie à la cause du monde Islamique. Je dois aussi présenter mes remerciements et mon appréciation à la fraternelle République de Turquie pour avoir convoqué cette réunion et pour sa profonde hospitalité traditionnelle.

Excellences,

2. Je note avec fierté et satisfaction que les activités de l'OCI ont continué à croître dans tous les domaines, en particulier pendant la dernière année qui s'est écoulée depuis la première session du Comité Permanent. Votre assemblée d'aujourd'hui est un témoignage du désir ardent de nous tous, membres du Bureau du Comité Permanent, qui va travailler en une étroite collaboration avec les institutions appropriées, établies dans le cadre de l'OCI dans le but de traiter toutes les

questions relatives à la coopération économique et commerciale entre les Etats membres. La présente réunion a été convoquée conformément à cette décision. Il serait juste de mentionner ici que la réunion du Comité de Suivi ayant pour sujet la coopération industrielle, a lieu simultanément avec cette réunion.

Monsieur le Président, Excellences,

5. Le Secrétariat Général a préparé un rapport étendu concernant le progrès accompli à propos de l'exécution des décisions de la Première Session du Comité de Suivi pour la Coopération Economique et Commerciale. Le rapport en question vous a été distribué, j'aimerais souligner quelques uns des plus importants développements qui ont été mentionnés dans ce rapport.

G. En ce qui concerne "les mesures financières pour la promotion du commerce intra-islamique" la Banque Islamique de Développement convoqua une réunion d'un group d'experts dans le but de préparer une étude de faisabilité concernant l'établissement des facilités de financement à long terme, un projet de garantie pour un crédit d'exportation régionale et une union de compensation multilatérale Islamique. En conséquence du mandat donné par le Comité Permanent, la Banque Islamique de Développement forma une "task force" qui fut chargé de préparer les rapports de référence concernant les trois mesures financières proposées pour la promotion du commerce intra-islamique, entre les pays membres de l'OCI. Ce rapport qui contient une série de recommandations a été attaché au compte-rendu du Secrétariat Général.

7. Au Centre Islamique pour le Développement du Commerce, basé à Casablanca, fut attribué la tâche de préparer une étude de faisabilité sur les modalités d'un réseau d'informations commerciales ayant pour but la promotion du commerce entre les Etats membres. Le Centre de Commerce a complété l'étude indiquée

ci-dessus. D'autres tâches et études attribuées au centre de Casablanca ont atteint les dernières phases d'accomplissement.

8. Le Centre de Recherches Statistiques, Economiques, Sociales et de Formation, basé à Ankara, a activement suivi de près l'exécution de plusieurs décisions du Comité de Suivi. En ce qui concerne la science et la technologie, le directeur général de la Fondation Islamique pour la Science, la Technologie et le Développement va soumettre un rapport complet aux honorables délégués.

9. Quant aux propositions de projets d'"entreprises conjointes", j'aimerais citer quelques uns qui furent jugés faisables et examinés à fond par la Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Echange de Marchandises et transmis à la Banque Islamique de Développement en considération d'un financement possible. La Banque Islamique de Développement a proposé une réunion tripartite entre l'OCI, la BID et la Chambre Islamique pour débattre le sujet des projets d'"entreprises conjointes", qui devra se tenir très prochainement.

10. Des possibilités pour se servir des fonds d'aide technique disponibles à la Banque Islamique de Développement ont été explorées pour l'identification, la conception et l'exécution des projets d'entreprise conjointe. L'ONUDI et l'DADI ont été également invitées à considérer de faire une contribution de leur programme d'aide technique. En effet, ces trois agences ont exprimé leur bonne disposition à fournir l'aide requise pour les entreprises conjointes. Dans ce contexte, je voudrais mentionner que l'ONUDI a signé un accord de coopération technique avec la Chambre Islamique et certaines propositions spécifiques fournies par ladite organisation sont en train d'être examinés pour le Secrétariat Général et les agences intéressées de l'DCI.

M. Le Président,
Honorables Délégués

11. Je crois que le temps est opportun et qu'il existe des possibilités immenses pour explorer attentivement les potentiels pour établir une coopération économique de vaste étendue entre les Etats membres de l'OIC et de renforcer de cette manière la position économique de l'Oummah Islamique. Dans un monde plein d'incertitudes et de pénuries économiques, il est impératif pour nous de sonder les moyens de coopération entre nous et de mobiliser toutes nos ressources en vue d'améliorer notre position économique. Les réalités économiques de nos jours exigent une coopération Sud-Sud plus étroite et plus efficace. Il est ainsi nécessaire pour les Etats membres de notre organisation de développer pleinement la coopération commerciale intra-islamique en vue de mettre fin à une dépendance excessive aux pays non-membres et de bénéficier mutuellement des marchandises et des produits dont le monde Islamique est doté. Tout de même, aboutir à ceci nécessiterait l'adoption de certaines mesures institutionnelles, comprenant un système d'organisation préférentielle, l'abolition des barrières commerciales et d'autres dispositions similaires visant à encourager et à promouvoir les échanges commerciaux. Il faudrait aussi prendre en considération le financement du commerce extérieur et la création des mécanismes nécessaires exigés dans ce but.

M. Le Président,
Excellences et
Chers frères,

12. Il ne m'est pas nécessaire de souligner l'importance de notre présente réunion, qui discutera et examinera les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des recommandations et décisions importantes du Comité Permanent durant sa Première Session,

l'année dernière. Je suis convaincu que les distingués ministres formuleront des recommandations appropriées pendant qu'ils examineront le progrès accompli, afin de développer un système d'après les Etats membres fourniront des informations et répondront promptement aux questionnaires etc. qui leur seront expédiés. Les ministres distingués vont examiner à fond la question des finances pour mettre en oeuvre le programme de la coopération industrielle.

13. Au point où nous en sommes, je voudrais indiquer qu'il existe une longue liste de sujets, dont les études ne sont pas encore complétées. Les études ou autres tâches qui attendent d'être complétées d'une manière satisfaisante, exigent l'allocation de ressources importantes. Il est inévitable dans les premières étapes de la mise en oeuvre du programme qu'il y ait une plus grande emphase sur des activités telles que les réunions de groupes d'experts, les études etc. du moment que ceux-ci aident à engendrer des idées de coopération. Le Secrétariat Général et ses organes subsidiaires et affiliés continuent à être affligés par le manque de fonds pour organiser ces réunions et pour entreprendre des études.

li*. Quoi que nous puissions être justement fiers de ce que nous avons accompli jusqu'ici, nous ne devons pas perdre de vue que la tâche qui nous attend est énorme et effrayante. Ceci requiert des efforts persévérants de la part de nous tous, être soigneusement contrôlés et coordonnés.

Cependant, étant donné la volonté politique existante, le dévouement au devoir, l'unicité d'intention et avant tout, la foi et la croyance en Allah le Tout-Puissant et les principes révévés de notre grande religion l'Islam, il serait possible d'atteindre un avenir prospère pour l'Oumma.

15. En conclusion, M. le Président, puis je vous remercier

encore une fois à S. E. M. le Président exprimer ma
profonde appréciation au gouvernement de la République de Turquie
pour sa grande hospitalité a l'occasion de la réunion du Comité
de Suivi.

WASSALAMU ALAYKUM UIARAHMATULLAHI UA BARAKATUH

Original: Anglais

ANNEXE -VI
au Compte-rendu de
la Première Réunion
du Comité de Suivi
du COMCEC

LE TEXTE DE L'ALLDCUTIDN DE S.E. M.CAHIT ARAL
Ministre de l'Industrie et du Commerce
de la République de Turquie
Président du Comité de Suivi des Ministres de l'Industrie

Excellences,
Honorables Invités,

C'est un honneur et un privilège pour moi de m'adresser à vous à l'occasion des réunions de deux comités de suivi pour le CDMCEC et pour la coopération industrielle.

La première réunion du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale qui s'est tenue à Istanbul en novembre 1984 a donné aux membres de l'OCI une occasion de commencer un travail pour la réalisation d'une coopération économique et commerciale étendue entre eux-mêmes. Le travail du comité pour la coopération industrielle remonte encore plus loin que novembre 1984. Toutefois, il a été heureusement possible que les ministres de l'industrie puissent se réunir avec le Comité Permanent et de donner un compte-rendu de l'avancement des travaux au Comité Permanent.

En ma qualité du président du Comité de Suivi pour la coopération industrielle, j'ai voulu faire un usage maximal des

avantages de telles réunions simultanées et j'ai invité les membres distingués de ce Comité à faire coïncider leur réunion avec celle du COMCEC. Je leur suis reconnaissant pour leur accord.

Neuf mois se sont écoulés depuis la réunion de 1984. Nous estimons avoir réalisé des progrès importants dans la mise en oeuvre des décisions des ministres de l'industrie. Néanmoins, il y a encore du chemin à parcourir. Je suis convaincu que cette réunion va vous donner la possibilité de faire l'inventaire de ce que nous avons pu accomplir et du travail qui reste encore à faire, et aussi de donner un compte-rendu de nos résultats préliminaires au comité de suivi du COMCEC pendant ces deux jours de travail.

Je suis convaincu que les réunions de ces deux comités constitueront un autre pas important vers une coopération économique et commerciale fructueuse entre les pays islamiques.

Je souhaite le plein succès aux participants distingués dans leurs travaux et j'espère que vous aurez un séjour agréable à Istanbul.

Original : Anglais

ANNEXE -VII

au Compte-rendu de
la Première Réunion
du Comité de Suivi
du COMCEC

ORDRE DU JOUR
DE LA REUNION DU COMITE
DE SUIVI DU COMCEC

Istanbul, Turquie, les 9-11 septembre 1985

1. Ouverture de la séance
 - Discours Inaugural de S.E. M.Kaya ERDEM, le Président du Comité de Suivi du COMCEC.
 - Allocution au nom du Secrétaire-Général de l'OCI,
 - Allocution de S.E. M. Cahit ARAL, le Président du Comité de Suivi des Ministres de l'Industrie.
 - Autres allocutions.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Présentation d'un " Document de Base" par le Bureau de Coordination pour le COMCEC sur la Coopération parmi les Etats Membres de l'OCI et la Tâche du COMCEC.
4. Préaentation et discussion du compte-rendu de l'avancement des travaux.

- a) Présentation et discussion d'un rapport du Secrétariat Général sur le progrès réalisé par les Etats Membres et les organes affiliés et subsidiaires de l'OCI concernant la mise en oeuvre des décisions faisant l'objet du suivi.
 - b) Discussion du rapport du Secrétariat Général,
 - c) Le cas échéant, recommandations pour augmenter l'efficacité des activités en cours concernant la mise en oeuvre des décisions du COMCEC.
 - d) Considération des matières sur lesquelles les études ne sont pas encore complétées et recommandations pour leur accomplissement rapide.
5. Discussion d'un document de base présenté par le Bureau de Coordination pour le COMEC sur la composition et le fonctionnement du COMCEC et des Comité de Suivi.
 6. Considération du projet d'ordre du jour pour la deuxième session du COMCEC (COMCEC-II).
 7. Présentation du rapport du Comité de Suivi des Ministres de l'Industrie.
 8. Questions diverses.
 9. Adoption du rapport du Comité du Suivi à présenter au COMCEC-II ,
 10. Clôture de la Session.

Original : Anglais
au Compte-rendu de

ANNEXE - VIII

la Première Réunion
du Comité de Suivi
du COMCEC

Ankara le 3 dhoulhijje.1405
19 août 1985

COOPERATION ECONOMIQUE PARMIS LES ETATS MEMBRES
DE L'OCI ET LA TACHE DU COMCEC

Rapport de Référence pour l'article 3 de l'ordre
du Jour de la Réunion de Suivi du COMCEC qui se
tiendra à Istanbul du 9 au 11 septembre 1985

Préparé par

Le Bureau de Coordination pour le COMCEC

TABLE DES MATIERES

- I- But
- II- Portée
- III- Introduction
- IV- Ordre Economique Mondial et la Nécessité d'une Auto-dépendance collective.
 - A. Economie Mondiale et Pays en voie de Développement
 - B. Récents Développements Economiques dans les Etats Membres de l'OCI
 - C. Stratégie d'une Auto-dépendance collective
- V- Coopération Economique parmi les Etats Membres de l'OCI et la tâche du COMCEC.
 - A. Développements antérieures à la formation du COMCEC
 - B. Zones principales de la Coopération Economique parmi les Etats Membres de l'OCI.
 - C. Interaction entre les buts de la Coopération Economic
 - D. Obstacles à la Coopération.
- VI- Conclusion.

I- BUT

1. Le but de ce rapport est de donner une évaluation globale de certains aspects de la coopération économique parmi les Etats Membres en vue de stipuler des discussions sur les moyens appropriés à établir un mécanisme efficace pour la coordination et le suivi des activités en cours sur le thème de la coopération économique.

II- PORTEE

2. La coopération économique est un vaste domaine recouvrant une multitude de mesures et d'activités. Chacun des travaux accomplis dans ce domaine peut être considéré comme une tâche prioritaire. Toutefois, il est de la plus grande importance qu'une méthodologie rationnelle soit développée pour la coordination et le suivi des activités en cours. Au lieu de s'engager dans la voie consistant à produire une méthodologie détaillée, les discussions dans ce rapport se concentrent sur les toutes premières démarches à suivre pour définir une telle méthode. Ses informations de référence sont données dans la mesure où elles sont nécessaires pour expliquer la nature du problème.

III-INTRODUCTION

3. L'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) qui, à l'origine eut été créée comme une réaction politique d'un nombre limité de pays eu regrettable acte de terrorisme survenu le 21 Août 1969, contre le Masjid Al Aqsa, se transforma progressivement en une organisation internationale à travers laquelle les intérêts communs des pays Islamiques du Tiers Monde peuvent être poursuivis efficacement.

4. Dans sa forme actuelle, l'OCI est l'organisme le plus approprié grâce auquel les objectifs d'une auto-dépendance collective parmi les Etats Membres peuvent être atteints facilement. Dans la résolution du Troisième Sommet Islamique en 1981, on souligne qu'une coopération accrue dans les domaines économiques et commerciaux était la condition préalable à la Réalisation de cet objectif. En fait le "Plan d'Action pour Renforcer la Coopération Economique parmi les Etats Membres" en dix points, approuvé lors du Troisième Sommet Islamique est une claire indication de la reconnaissance de cette nécessité.

5. L'établissement du COMCEC fut une démarche importante fournissant à l'ummah Islamique un cadre institutionnel approprié nécessaire pour une coopération efficace et le suivi de la mise en oeuvre des décisions, de même que pour l'identification de nouvelles possibilités appartenant au domaine de la coopération économique parmi les Etats Membres. Cependant on peut améliorer ce cadre institutionnel pour éliminer certaines incertitudes concernant les moyens et les voies de coordination.

6. Une courte évaluation des projets des pays en voie de développement vis à vis de la direction mondiale du travail ou de certains aspects de récents développements économiques dans les Pays Membres sont exposés dans la Quatrième Partie pour mettre l'accent sur la nécessité de développer une stratégie menant à une auto-dépendance collective.

7. Dans la Cinquième Partie une tentative est faite pour évaluer l'étendue des responsabilités du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale (COMCEC) et discuter des mesures appropriées pour la coordination et le suivi des activités correspondantes.

8. Finalement une proposition a été faite dans la Conclusion concernant l'action appropriée qui pourrait être entreprise comme première démarche vers le développement d'une méthodologie rationnelle pour une coordination efficace et le suivi des activités d'une coopération économique à l'intérieur de l'OCI.

IV- ORDRE ECONOMIQUE MONDIAL ET LA NECESSITE D'UNE AUTO-DEPENDANCE.

A. Economie Mondiale et Pays en Voie de Développement.

9. Durant les quinze dernières années, l'économie mondiale est passée par quelques changements de structure importants déterminant des implications différentes pour différents groupes de pays. L'expansion et la prospérité dans l'économie et le commerce mondiaux postérieures à la Seconde Guerre Mondiale qui ont été plus fortement ressenties par les peuples vivant dans les pays industrialisés ont laissé place à des périodes prolongées de récession à la fin des années soixante.

10. La suraccumulation de capital et le développement de structures économiques monopolistes dans les pays industrialisés pendant la période postérieure à la Seconde Guerre Mondiale furent parmi les principales causes occasionnant la chute des taux de l'investissement et du profit et l'augmentation des taux d'inflation dans l'économie mondiale après 1970. Les économies des pays industrialisés sont devenues si rigides vers 1973 qu'elles n'ont pu absorber les effets de l'augmentation dans le monde des prix de pétrole {les mécanismes du marché n'opéraient plus efficacement.

11. Les politiques sur-expansionnistes des pays industrialisés pour contre-balancer les effets de récession de la première série d'augmentation des prix du pétrole s'est soldée d'une façon inattendue par la continuation de la stagnation et l'accélération des taux d'inflation survenant tous les deux en même temps (stagflation). La détérioration du commerce des pays exportateurs de pétrole a donné lieu à une autre série d'augmentations des prix mondiaux du pétrole vers la fin de 1979. A partir de 1980 les pays industrialisés ont commencé à mettre en oeuvre des politiques déflationnistes monétaires et fiscales, cette fois pour contre-balancer les effets inflationnistes de l'augmentation des prix du pétrole. Ces politiques réussirent à abaisser les taux

d'inflation, mais aux dépens d'une sévère récession économique mondiale et de brusques chutes dans le volume du commerce mondial.

12. Il est intéressant de noter qu'alors que les effets positifs des phases expansionnistes de l'économie mondiale sur les pays en voie de développement sont plutôt limités, les effets contraires de la récession et la stagnation dans l'économie mondiale ont été très forts et d'une grande portée. Le processus du développement économique dans les pays en voie de développement a acquis un caractère bancal qui a restreint la transmission des effets positifs des hausses cycliques dans l'économie mondiale à un nombre limité de secteurs. De plus, la possibilité plutôt facile d'obtenir des crédits étrangers à des conditions plus favorables durant les hausses cycliques de l'économie mondiale ont eu comme résultat une rapide accumulation des dettes étrangères. Pendant les périodes de récession et de stagnation la situation dans les pays en voie de développement devient pire que celle dans les pays industrialisés dû au fait que les termes du commerce, se détériorent rapidement et les brusques chutes dans les revenus en devises sont des contraintes insupportables sur leurs économies. Cette observation a été confirmée par les récents développements dans l'économie mondiale.

B. Récents développements économiques dans les Etats Membres de l'OCI.

13. Les taux records de la croissance économique, alimentés par les immenses afflux de capital et les énormes déficits de budget dans l'économie américaine, ayant débuté au milieu de 1983, furent la cause de base de l'amélioration relative dans la situation économique mondiale pendant la période 1983-1984. Cette amélioration toutefois est restée plutôt limitée aux USA., le Japon et certains pays en voie de développement du Sud-Est Asiatique.

14. Selon une étude récemment finalisée, entreprise par le Centre d'Ankara, les tendances des indicateurs économiques insuffisants et provisoires pour 1983-1984 suggèrent que les

économies de la majorité des Etats Membres n'ont pas été favorablement affectées par les améliorations dans la situation économique mondiale et que la situation relative aux conditions du commerce et de l'endettement extérieur se sont même détériorées.

15. On estime que le taux de croissance annuel moyen dans au moins vingt pays membres développés ont chuté de 1,8% en 1983 à 1,5 % en 1984, et que 11 pays membres à revenus moyens ont enregistré une amélioration relative, passant de 4,9% en 1983 à 5,4 % en 1984. Toutefois les taux de démographie galopants ont érodé une portion substantielle de la croissance économique. Le taux annuel moyen de croissance dans les pays membres producteurs de pétrole a augmenté à 3,1% en 1984 après avoir enregistré un taux négatif de 1,3% en 1983 résultant d'améliorations dans les secteurs non-pétroliers, spécialement en Arabie-Saoudite.

16. Les données disponibles sur les pays membres révèlent que leurs balances de paiement du commerce extérieur ont continué à se détériorer en 1984 malgré l'amélioration de la situation économique mondiale.

17. On estime que, en moyenne, les déficits de tous les pays membres de l'OCI se sont aggravés de 4,3% en 1984, comparé à 1983 et de 19,1% comparé à 1981. La détérioration des termes du commerce est plus prononcée dans le cas du groupe des pays membres les moins développés.

18. En conséquence, les pays membres, étaient incapables de payer leurs importations avec les revenus de leurs exportations continuèrent à recourir aux emprunts étrangers pour faire face à leurs exigences du commerce extérieur. La dette totale arriérée des treize pays membres pour lesquels on pouvait se procurer des informations s'est accrue de 5,5 milliards d'US \$ en 1984. Les statistiques disponibles sur les rapports emprunts-ressources des pays membres indiquent une nette augmentation dans les charges

de la dette extérieure en 1984. Le rapport emprunt - ressources pour douze pays membres est passé de 15,7% en 1983 à 36,5% en 1984.

19. Les récents développements économiques dans les pays membres de l'OCI résumés ci-dessus, spécialement ceux relatifs aux développements du commerce extérieur, reflètent une détérioration dans les niveaux de vie et de bien-être des peuples de ces pays et une dépendance accrue des économies de ces pays sur des ressources extérieures de financement.

Oi La Stratégie d'Auto-Dépendance Collective

20. Une adaptation passive à la division mondial du travail actuel n'est pas un moyen pour les pays en voie de développement de sortir de leur impasse. Une telle adaptation est propre à accroître la dépendance et conduire à un appauvrissement ultérieur des peuples vivant dans ces pays. Il n'est pas concevable non plus de rompre toutes les relations avec les pays industrialisés. Une telle initiative imposerait des coûts socio-économiques et technologiques importants sur les pays en voie de développement.

21. Néanmoins, les actions décrites ci-dessus pourraient être combinées de façon à en tirer le meilleur profit. Toutefois, afin d'atteindre cet objectif il est essentiel, pour les pays en voie de développement de s'appuyer sur leurs propres efforts et de rassembler leurs ressources financières, technologiques et leur main d'oeuvre pour établir une stratégie d'auto-dépendance collective.

22. Le concept de "l'auto-dépendance collective" en tant qu'objectif à atteindre au travers d'une coopération économique significative parmi les pays en voie de développement a été formulée à la Quatrième Réunion Ministérielle du Groupe de 77 qui s'était tenue à Arushs, en Tanzanie, en Février 1979; c'est-à-dire deux ans avant l'adoption du "Plan d'Action" lors du Troisième Sommet Islamique.

23. L'auto-dépendance collective est comprise comme un élément essentiel d'une stratégie pour le développement recouvrant la restructuration des relations économiques internationales. On a aussi souligné que la coopération économique parmi les pays en voie de développement est un élément clé de cette stratégie, parce qu'elle fournit le potentiel pour une action commune par les pays en voie de développement qui renforcera leur capacité pour négocier avec les pays développés.

24. Le "Plan d'Action pour renforcer la Coopération Economique parmi les Etats Membres" adopté lors du Troisième Sommet Islamique en 1981 reconnaît explicitement la nécessité d'une stratégie d'auto-dépendance collective en tant qu'instrument pour atteindre l'objectif final du Nouvel Ordre Economique International. Cette reconnaissance est une indication que l'OCI comprend que les pays islamiques sont un sous-groupe des pays en voie de développement et qu'ils ont des problèmes et des perspectives communes. Des moyens appropriés et efficaces de coopération avec les regroupements de pays en voie de développement, tels que le Groupe 77 et le Mouvement Non Aligné devraient être établis de façon à bénéficier de leur expérience et vice-versa.

V- COOPERATION ECONOMIQUE PARMIS LES ETATS MEMBRES DE L'OCI ET LA TACHE DU COMCEC.

A. Développements Antérieures à la Formation du COMCEC.

25. La période comprise entre 1969 et 1981 fut très importante dans l'histoire de l'OCI. Pendant cette période, l'importance de la coopération économique pour la solidarité islamique fut reconnue et un cadre institutionnel fut établi dans ce but. Toutefois, les activités appartenant à la coopération économique restèrent plutôt dispersées et non-coordonnées.

26. Le COMCEC a été officiellement établi, en même temps que deux autres Comités Permanents, par la Résolution No: 13/3-P(IS) adoptée durant le Troisième Sommet Islamique en Janvier 1981. Toutefois, il n'est devenu opérationnel qu'à partir du Quatrième Sommet Islamique en 1984.

27. Des progrès considérables avaient été réalisés avant 1981 avec la création d'organismes et institutions spécialisés qui établirent les fondations d'un cadre nécessaire a une coopération économique efficiente.

28. L'établissement de départements spécialisés a l'intérieur du Secrétariat de l'OCI traitant des sujets économiques, la création d'une commission Islamique pour les Affaires Economiques, Sociales et Culturelles et finalement l'approbation de l'Accord Général sur une coopération Economique, Technique et Commerciale parmi les Etats Membres furent les réalisations les plus importantes jusqu' en 1977 définissant le cadre légal et institutionnel.

29. Ce fut à partir de 1977 que les activités, généralement sous forme de discussions, sur des sujets de coopération économique et la formulation de recommandations au niveau des experts ont été intensifiées. Des réunions de groupes d'experts sur la coopération commerciale et technique, des sujets de planification et de développement, transport et communications méritent d'être mentionnées dans ce sens. Une autre réalisation digne d'attention fut la Création des réunions des Gouverneurs des Banques Centrales des Etats Membres en Mars 1978 , où les aspects monétaires et financiers de la coopération économique furent examinés et des recommandations pratiques furent formulées au niveau des hauts fonctionnaires gouvernementaux.

B. Principales Zones de Coopération Economique Parmi Les Etats Membres de l'OCI.

30. Ce n'est qu'après le Troisième Sommet en 1981 que la coopération économique parmi les Etats Membres a reçu une attention sérieuse et systématique.

31. Le "Plan d'Action" spécifie en termes généraux les objectifs à atteindre et les grandes lignes des actions à prendre pour atteindre ces objectifs appartenant à dix domaines principaux de coopération économique. Six d'entre eux ont été identifiés comme domaines prioritaires durant le Quatrième Sommet Islamique en 1984 respectivement :

- développement alimentaire et agricole»
- commerce,
- industrie,
- transport et communication,
- énergie, et
- science et technologie.

Assurer un niveau satisfaisant de coopération entre les Etats Membres dans cinq de ces domaines, sauf la science et technologie qui constitue le principal domaine de responsabilité d'un autre Comité Permanent, apparaît être la tâche immédiate pour le COMCEC.

32. Les objectifs et recommandations énoncés dans le "Plan d'Action" concernant ces cinq domaines constituent la base d'activités postérieures et de réalisations à venir. Par conséquent il serait approprié d'examiner ces objectifs afin d'évaluer la dimension du travail devant être accompli. Les objectifs et recommandations principaux appartenant à ces domaines sont énoncés ci-après sous des rubriques différentes:

Alimentation et Agriculture:

- pour assurer le meilleur niveau d'utilisation des potentiels existant dans la production de produits alimentaires et pour prendre les mesures nécessaires, telles que la création de réserves et de stocks afin d'assurer la sécurité alimentaire du monde islamique,
- développer des industries agro-alimentaires,
- améliorer l'infrastructure agricole et les réseaux de transport,

- prendre les mesures nécessaires pour le financement des projets agricoles et alimentaires.

Commerce:

- renforcer les activités de promotion d'exportation en insistant particulièrement sur les domaines de l'assurance, la réassurance, les garanties de crédit à l'exportation et la création possible de mécanismes de compensation,

- faciliter les "Entreprises conjointes" en tant qu'instrument de promotion du Commerce parmi les Etats Membres et réduire les barrières tarifaires et non tarifaires pour le Commerce Inter-islamique au moyen d'accords commerciaux multilatéraux,

- faire l'inventaire des pratiques préférentielles existantes et établir un système de préférences commerciales de façon à atteindre l'objectif ultime d'une zone commerciale,

- étudier la faisabilité d'une harmonisation des normes appliquées à l'intérieur des Etats Membres.

Industrie :

- développer des politiques et des programmes appropriés à des niveaux nationaux et régionaux amenant à une industrialisation rapide en tant qu'élément indispensable et instrument dynamique de croissance auto-substanté,

- conclure des accords bilatéraux et/ou multilatéraux de coopération industrielle parmi les Etats Membres en vue de renforcer les capacités de fabrication et l'accélération de l'industrialisation dans les Etats Membres pour contribuer à leur interdépendance collective,

- promouvoir des entreprises conjointes parmi les Etats Membres dans le domaine de l'alimentation et l'agriculture, l'industrie, le commerce, la prospection de marchés la recherche, les services et l'infrastructure. la Banque Islamique de Développement et le Centre de Karachi peuvent mettre sur pied des mécanismes pour la promotion et la mise en oeuvre des projets d'entreprise conjointes parmi ces Etats Membres.

Transport et Communications:

- harmoniser les activistes des Etats Membres dans les domaines du transport et des communications et accélérer la création des mécanismes internationaux nécessaires à la coopération dans ces domaines.

Energie :

- encourager une plus grande coopération parmi les Etats Membres dans les sphères relatives a la production d' énergie et la plus grande utilisation de celle-ci.

33- Bien que la coopération en matière de sujets monétaires et financiers n'ait pas été incluse parmi les domaines prioritaires, il est évident que la coopération dans ces domaines est une condition indispensable préliminaire a une coopération couronnée de succès dans chaque domaine et secteur de l'économie. Le Plan d' Action stipule que les objectifs suivants sont ceux à atteindre dans le domaine de coopération monétaire et financière:

-prendre les actions appropriées pour stimuler l'afflux de ressources financières dans les Etats Membres, accordant une attention toute spéciale aux besoins des Etats Membres les moins développés pour de meilleurs termes et conditions,

- renforcer la coopération directe entre les institutions financières des Etats Membres dans la sphère du financement direct et d'autres facilités bancaires dans la zone du Commerce intra-Islamique et aider les institutions financières islamiques, particulièrement la Banque pour le Développement Islamique;

- renforcer les arrangements de paiement existant parmi les Etats Membres et explorer la possibilité d'établir un réseau de systèmes multilatéraux;

- Achever l'évaluation des marchés des capitaux nationaux existants pour améliorer les possibilités qu'ont les autres Etats Membres intéressés d'accéder à ces marchés en vue d'encourager l'investissement a l'intérieur des Etats Membres sur la base de bénéfices mutuels et une pratique commerciale saine.

34. En fait, les réunions annuelles des Gouverneurs des Banques Centrales et des Autorités Monétaires ont été parmi les fors les plus réussis de l'OCI aussi bien quant au noabre des études terminées qu'à celui des institutions établies.

35. Toutefois, ce forum est devenu plutôt tranquille après sa cinquième réunion en 1982. Les Gouverneurs lors de leur sixième et dernière réunion en Février 1984- sont convenus qu'ils devraient se réunir périodiquement, de préférence tous les deux ans et qu'ils sont prêts à se réunir à la demande du COMCEC (1).

36. D'autres zones d'intense activité ont été le commerce, l'alimentation et l'agriculture et l'industrie en rang d'importance. Il ressort que les transports et communications et l'Energie restent des domaines négligés de la coopération économique (2).

37. Les activités de coopération dans le commerce et l'industrie ont donné un nouvel élan durant la première session du COMCEC, et celles concernant l'alimentation et l'agriculture en auront été revitalisées durant la Seconde Session au début de 1986.

(1) Rapport de la Sixième Réunion des Gouverneurs de la Banque Centrale et des Autorités Monétaires des Etats Membres, 1-2 Février 1984 à Dhaka.

(2) Pour une information ultérieure voir : le Journal de la Coopération Economique parmi les Pays Islamiques, SESTBCIC, V:2, No:18, Janvier 1984, Ankara.pp. 10-21.

38. La tâche du COMCEC n'est absolument pas limitée au suivi de ces décisions et activités amorcées après sa création. Il devrait couvrir toutes les activités relatives à la coopération économique parmi les Etats Membres.

39. Toutefois, le fait d'examiner attentivement une ou deux différentes sphères de la coopération économique a la fois durant chaque session annuelle du COMCEC, peut rendre difficile de profiter des interactions entre des diverses sphères et il peut en résulter une perpétuation de la faiblesse existante dans leur coordination.

C. Interactions entre les Objectifs de la Coopération Economique.

40. Il y a des interactions entre les domaines de coopération économique et les activités qui y sont relatives nécessaires pour atteindre les objectifs tels que spécifiés dans le "Plan d'Action" et parmi d'autres qui pourraient être développés dans l'avenir.

La promotion d'un système de Commerce préférentiel parmi les Etats Membres, par exemple, ne peut être conçue indépendamment d'autres mesures. Il est difficile d'obtenir des résultats positifs dans ce domaine sans que des mesures appropriées et spécifiques soient prises pour abaisser les coûts de transport pour créer les institutions et les mécanismes financiers nécessaires et pour développer une production adéquate et des bases de prospection de marchés dans différents secteurs des économies des pays concernés.

41. Une coopération monétaire et financière d'autre part, ne peut être promue indépendamment des autres activités mentionnées ci-dessus. Des arrangements de paiement sont essentiels pour faciliter le commerce régional et faciliter l'expansion du commerce inter-régional à travers une provision de crédit qui allège les problèmes

de balance des paiements. La disponibilité de financement pour les crédits s l'exportation et des garanties facilitent l'expansion du commerce en biens d'équipement parmi les pays concernés. Ceci joint à des facilités de financement pour des projets multinationaux d'entreprises conjointes en agriculture, industrie et prospection de marché devient un élément essentiel de mécanismes en corrélation pour la promotion d'une coopération économique.

42. Le point à souligner est que toutes ces activités, si elles sont bien coordonnées produiront un effet de spirale. En conséquence, il est primordial de débiter une stratégie étendue et cohérente pour une coopération économique parmi les Etats Membres de l'OCI.

43. Toutefois, plus la stratégie de coopération économique est large plus elle risque de rencontrer des obstacles de nature politique, culturelle et économique. Ces obstacles à moins qu'ils ne soient clairement identifiés et qu'on y trouve les remèdes peuvent rendre tous les efforts inefficaces.

D. Obstacles à la Coopération

44. L'expérience indique qu'il y a les obstacles suivants à une coopération économique:

- les différences dans les niveaux de ressources de population et de territoire.
- la résistance des groupes d'intérêts domestiques répugnant à perdre leurs avantages acquis.
- des liens culturels politiques et économiques avec les pays industrialisés.
- des considérations de sujets de sécurité nationale.
- des expériences historiques de conflit, compétition et méfiance entre pays voisins.

- Des intérêts excessifs pour assurer des avantages nationaux unilatéraux à court terme et une préoccupation insuffisante pour une approche à long terme plus coopérative dont bénéficieraient tous ceux concernés.

- Le refus de transférer toute partie de l'autorité nationale de prise de décision à un organisme multilatéral de prise de décision commune.

- une communication politique insuffisante.

- une absence de support populaire pour des activités d'intégration et de coopération.

45. Il n'est peut-être pas possible, et quelquefois il est impossible, d'éliminer en une seule nuit tous ces obstacles, mais une approche pas à pas pour les contourner peut-être envisagée.

46. Une telle stratégie serait de créer des mécanismes officieux pour des buts spécifiques basés sur des projets spécifiques. Ceci serait plus faisable politiquement. Cela offre également davantage d'espace pour le mouvement pour accommoder les exigences de différents modales économiques.

47. Un autre moyen est de s'assurer le soutien de groupes aussi nombreux et différents que possible pour le processus de la coopération économique. En particulier le secteur privé devrait être motivé pour participer à ce processus. Ceci pourrait être obtenu par la dissémination de l'information sur les activités de coopération au moyen des "mass media". D'autre part, on devrait profiter de toutes occasions pour promouvoir le contact direct entre les représentants du secteur, privé dans les Etats Membres.

Un autre moyen encore est de s'assurer d'un niveau maximum de participation des Etats Membres dans les décisions appartenant à la coopération économique et tous les efforts devraient être faits pour motiver leur participation dans les activités qui s'ensuivent afin de faciliter l'acceptation des résultats.

VI- CONCLUSION

48. L'établissement du COMCEC fut une indication du besoin ressenti à la coopération économique.

49. Afin de satisfaire ce besoin, le COMCEC, tout d'abord, est en position de développer des méthodes efficaces et rationnelles pour contrôler et suivre toutes les activités relatives aux divers aspects de la coopération économique. Il est également en position de faire des recommandations réalistes pour une action adéquate dans le but d'assurer une mise en oeuvre rapide des mesures proposées dans divers fora de l'OCI.

50. On démarrage approprié pour le développement d'une méthodologie rationnelle pour le suivi serait de faire un inventaire de toutes les résolutions et des activités qui s'ensuivent relatives à la coopération économique ayant été mises en route lors des fora s'y rapportant, depuis l'établissement de l'OCI. Un tel inventaire permettrait de faire une évaluation réaliste du passé et de faciliter l'identification des problèmes et des étranglements existants. Ces propositions et mesures qui peuvent ne pas être adéquates pour une mise en oeuvre immédiate pourraient être repoussées à un moment plus propice.

51. Il est important de reconnaître les actions réciproques entre les différents domaines et secteurs de la coopération économique de façon à éviter les duplications et d'assurer un suivi efficace et la mise en oeuvre des mesures proposées. Une approche pratique dans ce sens serait de donner la priorité à ces mesures, dont la mise en oeuvre renforcerait la coopération économique dans des zones ou des secteurs aussi nombreux que possible.

La réalisation de projets d'entreprises conjointes et l'établissement d'arrangements monétaires et financiers entre les pays participants sont parmi les mesures les plus notables au travers d'un large spectre de sphères de coopération économique.

52. Le Comité de Suivi peut souhaiter confier la tâche d'établir un inventaire, tel que suggéré au paragraphe 50 soit à un organisme adéquat de l'OCI en place, soit à un Groupe de Travail ouvert devant être constitué avec la participation d'experts des Etats Membres intéressés.

Original : Anglais

ANNEXE - IX
au Compte-rendu de
la Première Réunion
du Comité de Suivi
du COMCEC

RAPPORT DU SECRETARIAT GENERAL
SUR LES PROGRES REALISES POUR LA
MISE EN OEUVRE DES DECISIONS DE LA
PREMIERE SESSION DU COMITE PERMANENT
POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET
COMMERCIALE

ISTANBUL (REPUBLIQUE DE TURQUIE)
DU 9 AU 11 SEPTEMBRE 1985

La Troisième Conférence Islamique au Sommet a pris une grande initiative pour promouvoir une coopération tout azimuts entre les Etats Membres, en créant trois Comités permanents :

- 1) Comité pour la Coopération Scientifique et Technique;
- 2) Comité pour la Coopération Economique et Technique;
- 3) Comité pour l'Information et les Affaires Culturelles,

ces Comités étant dirigés par des Chefs d'Etat.

Le Sommet a décidé que :

1. Seront créées trois Comités permanents pour la Coopération scientifique et technologique, la Coopération économique et commerciale et pour l'Information.

2. Ces comités sont chargés de poursuivre la mise à exécution des résolutions adoptées ou à adopter par la Conférence Islamique dans les domaines précités; d'étudier les moyens de consolider la coopération entre les Etats islamiques dans ces domaines; d'élaborer des programmes et de faire les propositions susceptibles de consolider la capacité des Etats Islamiques à cet effet;

3. Chaque comité se compose des représentants de dix pays au niveau ministériel, sous la présidence d'un Chef d'Etat Islamique;

4. Les membres de ces comités sont élus par la Conférence des Ministres des Affaires Etrangères des Etats islamiques, pour un mandat de trois ans renouvelable;

5. Ces comités se réunissent sur convocation de leur Président, ou de la majorité des Etats Membres; leurs réunions sont statutaires si la majorité y assiste.

2. Le Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale est entré en activité au cours de la Quatrième Conférence Islamique au Sommet, et la présidence de ce Comité été

confiée au Président de la République de Turquie. Le fonctionnement effectif du Comité Permanent a permis d'assurer un suivi efficace, au plus haut niveau, des résolutions pertinentes adoptées par l'Organisation de la Conférence Islamique dans le domaine économique, en s'occupant des domaines de haute priorité déterminés par la Quatrième Conférence Islamique au Sommet.

3. Conformément à la décision du Sommet Islamique, la première réunion du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale s'est tenue à Istanbul (République de Turquie) du 14 au 16 novembre 1984. Deux réunions au niveau ministériel sur la coopération industrielle et commerciale, se sont également tenues en même temps que la réunion du Comité Permanent.

4. Le Comité Permanent a adopté des résolutions sur les questions institutionnelles et est convenu de

1) Soumettre les résolutions et les recommandations adoptées par le Comité et présentées aux Chefs des Etats Membres par le truchement du Président du Comité Permanent pour action nécessaire;

2) Tenir la Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères au courant des résolutions et des recommandations adoptées;

3) Demander à la Commission Islamique pour les Affaires Economiques, Culturelles et Sociales de l'Organisation de la Conférence Islamique, ainsi qu'aux agences subsidiaires et affiliées et autres organismes de l'Organisation de la Conférence Islamique oeuvrant dans le domaine économique, de présenter des rapports sur l'état d'avancement des activités économiques et commerciales, afin de permettre au Comité Permanent de coordonner et d'assurer le suivi de la mise en application des résolutions de l'Organisation de la Conférence Islamique dans ces domaines.

4) Etablir un comité de suivi au niveau ministériel, composé des membres du Bureau, pour assister le Président, appuyé du

Secrétaire Général, et dont la vocation sera d'oeuvrer en étroite collaboration avec les institutions compétentes établies dans le cadre de toutes les questions ayant trait à la coopération économique et commerciale entre les Etats Membres.

5. C'est sur la base des résolutions susmentionnées que le Gouvernement de la Turquie a convoqué la réunion du Comité de suivi à Istanbul, du 9 au 11 septembre 1965. Les membres du Bureau de la première session du Comité Permanent dont les noms suivent sont les membres du Comité de suivi :

- Turquie, Président;
- Arabie Saoudite, Vice-Président;
- Pakistan, Vice-Président;
- Guinée, Vice-Président;
- Palestine, Vice-Président;
- Jordanie, Rapporteur.

6. Des réunions ministérielles sur la coopération commerciale, et la seconde consultation ministérielle sur la coopération industrielle se sont tenues en même temps que la réunion du Comité Permanent. Dans le domaine de la coopération commerciales, les décisions suivantes ont été prises :

I. CREATION D'UN RESEAU D'INFORMATION COMMERCIALE.

7. Il a été demandé au Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) à Casablanca, de préparer une étude de faisabilité sur les modalités d'un réseau d'Information commerciale, destiné à promouvoir le commerce entre les Etats Membres. Le CIDC vient de réaliser récemment cette étude de faisabilité, en collaboration avec d'autres agences intéressées (copie jointe à l'Annexe A). Le Secrétariat Général communiquera incessamment l'étude susmentionnée aux Etats Membres de l'OCI, pour recueillir leurs commentaires et observations. Une réunion de groupe d'Experts se tiendra des réception des réponses des Etats Membres.

II. HARMONISATION DES NORMES

8. L'Institution Turque de standardisation a tenu une réunion de groupe d'Experts sur la standardisation a Istanbul, en Avril 1985. Le groupe d'Experts a formulé les recommandations suivantes:

1. Les Etats Membres de l'OCI doivent coopérer dans le domaine de normalisation afin de bénéficier de l'expérience de chacun d'entre eux.

2. Les normes appliquées dans les pays membres doivent être harmonisées autant que possible afin d'assurer la promotion du commerce entre les pays islamiques, sans pour autant compromettre le niveau tolérable de la qualité de leurs produits.

3. Les Etats Membres de l'OCI doivent, en se basant sur les renseignements recueillis des pays membres, élaborer des programmes de formation, en prenant en considération les besoins et capacités des pays membres et les autres ressources.

4. Une étude doit être effectuée afin de formuler des méthodes pour l'échange d'informations.

5. Des directives doivent être formulées afin d'harmoniser les procédures de certification.

6. Un comité de coordination doit être établi se composant des membres du Bureau de la première réunion des Experts de Normalisation, afin de se charger de l'action requise pour la mise en oeuvre des recommandations ci-dessus mentionnées. Le comité en question doit convoquer la deuxième réunion du groupe d'experts au bout d'une année au maximum, à partir de la date de la réception des réponses des pays membres aux questionnaires qui seront circulés à leur intention, et le rapport du comité de coordination sera soumis à la deuxième réunion; l'Institut Turc de Standardisation doit agir, comme le Secrétariat, pour le Comité de Coordination. Le Secrétariat tiendra les pays membres au courant des activités du Comité de Coordination.

Le rapport de la réunion susmentionnée a été distribué aux institutions de standardisation des Etats Membres par les autorités turques.

III. RENFORCEMENT ET RATIONALISATION DES ACTIVITES DE PROMOTION DU PROMOTION DU COMMERCE

9. Pour renforcer et rationaliser les activités d'information commerciale entre les Etats Membres, il a été décidé d'organiser périodiquement des foires commerciales islamiques et d'établir des centres commerciaux permanents. A cet effet, le Comité permanent a décidé de mettre sur pied un groupe technique comprenant;

- a) Les Etats Membres qui abritent la foire commerciale islamique;
- b) L'Etat Membre qui a organisé la foire commerciale islamique précédente;
- c) Le pays islamique qui demande à organiser la prochaine foire commerciale islamique;
- d) Le CIDC;
- e) La Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Echange de Marchandises.

Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) a été chargé de s'occuper de la coordination et du suivi des activités relatives à l'organisation de la Foire Commerciale Islamique.

Récemment, le gouvernement du Royaume du Maroc a offert d'organiser la Seconde Foire Commerciale Islamique au Maroc en Avril 1966. Le Secrétariat Général a déjà demandé aux Etats Membres de participer d'une manière active à la Foire Commerciale Islamique. Le CIDC et la CICIEM suivent la question de près avec les autorités hôtes.

Il a également été demandé du CIDC de préparer un annuaire des exportateurs et des importateurs des Etats Membres. Cet annuaire est en cours de préparation.

IV. MESURES FINANCIERES DESTINEES A PROMOUVOIR

LE COMMERCE INTRA-ISLAMIQUE

10. Le Comité Permanent a chargé la Banque Islamique de Développement de convoquer une réunion d'un groupe d'experts pour la préparation des études de faisabilité sur la mise en place :

- de facilités de financement à long terme ;
- d'un système régional de garantie du crédit à l'exportation ; et
- d'une Union Islamique Multilatérale de Clearing.

Conformément au mandat donné par le Comité Permanent, le BID a formé un groupe d'experts qui a été chargé de préparer les documents de base sur les trois mesures financières proposées pour la .promotion du commerce communautaire entre les Etats Membres de l'OCI.

La réunion du groupe d'experts s'est tenue à Jeddah sous l'égide de la BID, du 13 au 16 Avril 1985. 30 (trente) experts, appartenant à 31 Etats Membres, ont participé à cette réunion. La réunion, qu a été inaugurée par Son Excellence M. Mohammad Aha AL KHALIL, Ministre des Finances et de l'Economie Nationale du Royaume d'Arabie Saoudite et Vice-Président de la première session du Comité Permanent, a formulé une série de recommandations figurant dans le rapport ci-joint (Annexe B). Le Secrétariat Général a fait circuler le rapport à tous les Etats Membres et à toutes les agences intéressées, pour recueillir leurs commentaires et observations.

V. MESURES PREFERENTIELLES REGIONALES

POUR PROMOUVOIR LE COMMERCE

11. Le Comité Permanent a décidé de mettre sur pied un groupe ouvert à la participation et composé du Secrétariat Général, du CIDC, du CICIEM et des experts en matière de commerce, appartenant aux pays intéressés, pour élaborer les principes, les règles et le calendrier des négociations sur les produits sélectionnés conformément

à ceux qui ont été recommandés aux négociations du Système généralisé des Référence Commerciales.

Sur la base de la décision susmentionnée, le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) ;

- S'est engagé à élaborer un inventaire conformément à la décision ci-dessus ;
- A préparé un inventaire se fondant sur les renseignements fournis par la CNUCED ;
- A prié les Etats Membres de mettre à jour ces renseignements ;
- A préparé un document pour présenter certains groupements économiques régionaux qui existent dans le monde Islamique.

12. Le Secrétariat Général, en exprimant son appréciation pour le rôle joué par le CIDC à l'égard des mesures préférentielles régionales destinées à promouvoir le commerce, prie les Etats Membres et les agences concernées de coopérer et collaborer pleinement avec le CIDC afin de lui permettre d'accomplir cette importante mission.

VI. PROGRAMME DE COOPERATION TECHNIQUE DANS LE SECTEUR COMMERCIAL

13. En ce qui concerne le programme de coopération technique dans le secteur commercial, les mesures à court terme et à long terme, telles que décidées par le Comité Permanent pour une telle coopération multilatéral le soutien actif des Etats Membres est nécessaire. Par conséquent, il est suggéré de demander au CIDC de tenir une réunion de groupe d'experts en vue de trouver des voies et moyens de mettre à exécution des mesures à court terme et à long terme.

VII. MESURES DESTINEES A SOUTENIR LA PALESTINE ET LE LIBAN

14. Quant aux mesures destinées à soutenir la Palestine et le Liban, le CIDC est en train de considérer la question y relative.

COOPERATION INDUSTRIELLE

Le suivi des décisions prises par les Ministres de l'Industrie au cours de la Seconde réunion sera assuré par un comité composé des membres du

Bureau de la seconde consultation ministérielle sur la coopération industrielle et des membres du groupe de travail. Le Comité fera un rapport sur ses activités au comité de suivi principal créé par le Comité Permanent. La réunion du Comité de suivi sur la coopération industrielle se tient en même temps que le Comité de suivi principal du 9 au 11 Septembre 1985.

PROJETS D'ENTREPRISES CONJOINTES :

La seconde réunion du groupe d'experts, tenue à Istanbul en Mars 1983, a identifié 57 propositions de projets, y compris 10 propositions accompagnées d'études de faisabilité détaillées. La Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Echange de Marchandises a été identifiée comme une des Agences devant rechercher l'assistance financière et des collaborateurs pour ces projets. Ces 10 propositions de projets ont été soumis pour examen à la Banque Islamique de Développement. A son tour, la Banque Islamique de Développement a passé en revue les études pertinentes de 10 projets d'entreprises conjointes et a formulé ses observations sur les études. Elle a transmis des copies de ces études à la Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Echange de Marchandises pour recueillir ses commentaires sur ces études.

La Banque Islamique de Développement a également proposé la tenue d'une réunion tripartite entre l'OCI, la BID et la Chambre Islamique, dans le but de discuter le sujet des projets d'entreprises conjointes. Cette réunion se tiendra en Septembre 1985.

Conformément à la décision de la seconde réunion du groupe d'experts, la Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Echange de Marchandises reçoit des propositions de projets d'Entreprises conjointes des Etats Membres de l'OCI et, à son tour, les transmet à la BID pour examen. Peu de propositions ont été reçues jusqu'à présent. Les Etats Membres ont été priés d'entrer en contact avec la Chambre Islamique et la BID à cet égard.

COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE :

La 15ème Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères, tenue en décembre 1984, a approuvé les Status de l'Union des Télécommunications des Etats Islamiques et de l'Association Islamique du Ciment. Des exemplaires de ces Status ont été communiqués à tous les Etats Membres, qui ont été priés

de les signer et de les ratifier dans les meilleurs délais possibles, pour permettre au Secrétariat Général de prendre les mesures nécessaires à leur création dans un proche avenir.

Le Secrétariat Général de l'Association Islamique des Armateurs a été désigné, suite à la nomination faite par le gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite. Une demande d'un local devant abriter l'Association Islamique des Armateurs a été introduite auprès du gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite.

Pour ce qui est de la création du Conseil Islamique de l'Aviation Civile à Tunis, il convient de mentionner que, seuls, deux Etats Membres ont ratifié le Statut jusqu'à présent, tandis que deux autres Etats Membres l'ont seulement signé. Il faut que les Etats Membres ratifient les Statuts pour qu'ils entrent en vigueur.

Le Secrétariat Général a demandé aux Etats Membres de signer et de ratifier les Statuts du Conseil Islamique de l'Aviation Civils pour que celui-ci devienne opérationnel dans les meilleurs délais.

Le Comité de suivi pourrait renouveler son appel aux Etats Membres pour que ces derniers signent ou ratifient les Statuts des Agences de l'OCI nouvellement créées, afin de permettre leur mise en place rapide.

Original : Anglais

ANNEXE - X
au Compte-rendu de
la Première Réunion
du Comité de Suivi
du COMCEC

26 doulka'dah 1405
Ankara, le
12 août 1985

LES INCERTITUDES CONCERNANT LA COMPOSITION
DU COMCEC ET LES SOLUTIONS PROPOSEES

Document de base pour le point 5 de l'ordre du jour de la
Réunion du Comité de suivi qui se tiendra a Istanbul les
les 9-11 Septembre 1965

I- L'OBJET

1. L'objet du présent document de base est de souligner certaines incertitudes concernant la composition du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique (COMCEC) et de proposer des solutions en vue d'éliminer de telles incertitudes.

II- LA PORTEE

2. Bien que les incertitudes exisantes se rapportent aussi bien à la composition qu'au fonctionnement du COMCEC, le présent document examine essentiellement la question de savoir que

pourrait être la composition la plus convenable du COMCEC. L'aspect concernant le fonctionnement du problème est omis délibérément, car une toute petite altération dans la composition peut causer une nouvelle série complète de règles concernant le fonctionnement. Par conséquent il peut être plus approprié d'élaborer des règles applicables pour le fonctionnement du COMCEC après que sa composition est finalisée.

III. L'INTRODUCTION

3. Les tâches principales du COMCEC sont de poursuivre la mise en oeuvre des résolutions adoptées dans les différents forums de l'OIC afin d'améliorer la coopération économique et commerciale parmi les Etats membres et d'élaborer des programmes et de soumettre des propositions à cet effet.

4. "Le Plan d'Action pour Améliorer la Coopération parmi les Etats Membres" approuvé au Troisième Sommet Islamique est l'une des principales lignes directrices des activités du COMCEC. Il couvre 10 domaines principaux de coopération économique entre les Etats Membres, avec certaines recommandations de nature générale, pour améliorer la coopération dans ces domaines. Pendant le quatrième Sommet Islamique, les six domaines suivants ont reçu la priorité :

- L'alimentation et l'agriculture
- Le commerce
- L'industrie
- L'énergie
- Le transport et la communication
- La science et la technologie

5. Afin d'accomplir ses responsabilités, le COMCEC doit avoir un organe (forum) approprié investi de l'autorité et la compétence de s'occuper de ces sujets, sauf la science et la technologie, pour les quelles un autre comité permanent est responsable.

IV- INCERTITUDES CONCERNANT LA COMPOSITION DU COMCEC

6. La Première Session du COMCEC, réunie à Istanbul les 14-16 novembre 1984, était tenue en même temps que la réunion des Ministres de l'Industrie convoquée pour leur seconde consultation. Mais la manière dont la réunion a été conclue a causé l'émergence de certaines incertitudes. Ces incertitudes ont été causés par le fait que les Ministres du Commerce et les Ministres de l'Industrie ont tenu leurs réunions séparément et finalement, les décisions adoptées pendant ces deux réunions séparées ont été soumises à la session plénière, se composant aussi bien des Ministres du Commerce que des Ministres de l'Industrie. Cette session plénière, présidée par le Bureau du COMCEC, a adopté les recommandations des Ministres du Commerce, alors que dans le cas des Ministres de l'Industrie, elle a pris note de leurs recommandations. Cette nuance dans l'approche soulève la question de savoir si, dans l'optique du COMCEC, la réunion des Ministres de commerce est soumise à un statut différent de lui des Ministres de l'Industrie.

En plus dans le rapport du COMCEC-I, il est mentionné que la réunion des Ministres de l'Industrie a été tenue en même temps que la COMCEC, alors qu'il n'existe pas une telle référence par rapport à la réunion des Ministres de Commerce.

Cette pratique soulève la question de déterminer de quoi se compose-t-il effectivement le COMCEC. En effet, si en 1984, les Ministres de l'Industrie n'avaient pas tenu leurs réunion en même temps que le COMCEC, autrement dit, si le COMCEC devait se réunir seul, il n'est pas claire quels Ministres seraient réunies.

7. L'expérience de la première session n'éclaire pas suffisamment cette incertitudes. A cause de l'importance relative du commerce dans le cadre de la coopération économique la plupart des sujets à l'ordre du jour de la Première Session du

CDMCEC se rapportaient aux questions commerciales. Quant à la Deuxième Consultation des Ministres de l'Industrie, la décision de tenir cette réunion en Turquie en 1984 a été prise avant la décision concernant la réunion du COMCEC et indépendamment de ceci. Du fait que le sujet de cette consultation se rapportait à un aspect important de coopération économique, il a été jugé opportun de tenir la Deuxième Consultation en même temps que la Première Session du CDMCEC.

8. Cette composition plutôt de coïncidence de cette Première Session du CDMCEC peut donner l'impression que COMCEC en tant que tel consiste de la réunion des Ministres du Commerce. Cette façon de concevoir la réunion, peut créer d'importantes malentendus ainsi que des difficultés potentielles qui peuvent mettre en cause l'achèvement des tâches du COMCEC qui lui sont mandatés par les sommets Islamiques.

Les Ministres responsables d'un ou de deux secteurs différents de l'économie, réunis lors d'une session du COMCEC, n'auront pas automatiquement l'autorité et la compétence d'évaluer et de guider les décisions qui n'entre pas dans leurs domaines de responsabilité s'ils n'y sont pas autorisés explicitement.

Il serait approprié donc de déterminer la composition la plus convenable pour le COMCEC.

V- CERTAINES ALTERNATIVES POUR LA COMPOSITION DU COMCEC

9. Certaines incertitudes concernant le COMCEC sont relatives à la question de sa composition présente et de son fonctionnement. Les deux alternatives décrites ci après sont deux interprétations différentes de la manière dont la première session du COMCEC s'est déroulée.

Les deux autres alternatives sont proposées comme une solution en vue de minimiser les incertitudes existantes.

1. Le COMCEC renfermant l'ensemble des réunions dans le domaine de la coopération économique

10. C'est une des façons de percevoir la première session du COMCEC. Selon cette perception, le COMCEC couvre l'ensemble des réunions des Ministres responsables de divers secteurs de l'économie de leurs pays respectifs. Mais une telle perception réduit le COMCEC à un concept abstrait.

La coordination du travail accompli par les divers forums de cette institution abstraite doit être poursuivie par le seul organe concret et permanent qui est le Bureau du COMCEC. Mais un tel petit groupe des Ministres n'aura pas l'autorité et la compétence requise pour la coordonner, endosser et guider une gamme très large d'activités concernant la coopération économique.

2. COMCEC en tant que réunion des Ministres de commerce

11. Une autre façon de percevoir la première réunion du COMCEC est de la considérer principalement comme la réunion des Ministres du Commerce, appuyée par la réunion des autres ministres tenue en même temps ou indépendamment de cette réunion. En effet, quand on se réfère à la réunion des Ministres de l'Industrie, les documents affirment qu'elle a été tenue en même temps que le COMCEC, alors que dans le cas de la réunion des Ministres du Commerce, il n'existe pas une telle référence. Ceci implique que la réunion des Ministres du Commerce n'a pas été tenue en même temps que le COMCEC, mais c'est que le COMCEC lui-même.

12. Cette perception du COMCEC à la responsabilité de coordination des travaux effectués par les autres ministres

responsables pour les divers secteurs de l'économie est confiée aux Ministres du Commerce.

3. COMCEC en tant que réunion des Ministères à tour de rôle

13. Chaque année le COMCEC peut être convoqué en tant que réunion des Ministres responsables d'un secteur particulier de l'économie. Selon cette approche, une session du COMCEC sera tenue, par exemple, comme la réunion des Ministres de l'Agriculture ; la session suivante comme la réunion des Ministres de l'Energie et ainsi de suite.

14. Dans ce model, bien que les décisions soient prises par les Ministres le plus directement intéressés, le fonctionnement de l'ensemble de ce mécanisme peut causer une prolifération de réunions et de comités de suivi et la coordination des activités se rapportant à la coopération économique peut devenir assez difficile.

4. COMCEC en tant que réunion des Ministres responsables de l'ensemble de l'économie

15. Un autre model est de considérer le COMCEC comme un forum composé des Ministres des A.Etats membres responsables de la gestion de l'ensemble de l'économie dans leurs pays respectifs, comme par exemple les ministres de l'économie nationale, les ministres de planification ou les ministres de coordination. Ceci constituera le corps principal du COMCEC qui se réunira une fois par an.

Des hauts fonctionnaires appartenant aux autres ministères peuvent accompagner le ministre, si sur l'ordre du jour figure de tels sujets qui concernent plus directement les autres ministères.

16. Ce model n'empêche pas la convocation des consultations ministerielles en même temps ou indépendamment du COMCEC. Ceci n'empêche pas non plus le fonctionnement des mécanismes de suivi qui ont été déjà établis avant la création du COMCEC et de ceux qui seront établis dans l'avenir. Ils vont continuer à fonctionner selon leurs propres dynamiques sous la coordination et la direction du COMCEC. Le COMCEC peut, par exemple, assigner des priorités macro-économiques et peut donner des avis aux ministres concernés pour traduire ces objectives macro économiques en des projets spécifiques dans leurs secteurs respectifs de responsabilité.

Le Comité de suivi du COMCEC suivra suivant les instructions du COMCEC mime la mise en oeuvre des décisions prises aux réunions ministérielles, et soumettra au COMCEC des rapports sur les progrès réalisés afin d'obtenir son approbation et ses directives.

En formant le corps principal du COMCEC de cette manière, les ministres qui sont responsables de la gestion économique générale seront, différemment de ceux qui sont responsables d'un secteur particulier de l'économie, dans une position mieux indiquée pour initier et coordonner la mise en oeuvre des décisions du COMCEC dans leurs pays respectifs.

VI- LA CONCLUSION

17. Une institution a besoin d'être clairement définie pour qu'elle puisse fonctionner proprement. Il est d'autant plus nécessaire pour une organisation internationale nouvellement créée comme le COMCEC. La courte description contenu dans les paragraphes antérieures donne une idée générale concernant l'origine des incertitudes.

18. Un certain nombre de solutions-alternatives peuvent être proposées pour éliminer ces incertitudes. Mais de tels

alternatives qui peuvent résoudre un problème tout en créant certains autres nouveaux problèmes, n'ont pas été élaborés. Seulement le modèle qui semble minimiser les désavantages est résumé ci-dessus.

19. Le Comité de suivi pourrait soit sélectionner une des solutions expliquées dans ce document ou une variation qui en résulte ou bien développer un nouveau modèle qui permettra au COMCEC de poursuivre la tâche d'assurer un niveau satisfaisant de coopération économique au sein de la Communauté Islamique.

Original : Anglais

ANNEXE -XI
au Compte-rendu de
la Première Réunion
du Comité de Suivi
du COMCEC

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Pour la Seconde Session du Comité Permanent
pour la Coopération Economique et Commerciale

Istanbul, 1986

Ouverture de la Séance

- Allocution inaugurale
de S.E. M. Kenan EVREN,
Président de la République de Turquie,
- Allocution de S.E. M. Turgut ÖZAL,
Premier Ministre de la République de Turquie,
Président Suppléant du COMCEC
Président du COMCEC
- Allocution de S.E. S. PIRZADA,
Secrétaire Général de l'OCI

2. Election des membres du Bureau.

3. Adoption de l'Ordre du Jour.
4. Rapport du Secrétariat de l'OCI.
5. Rapport du Comité de Suivi.
6. Rapport de la réunion des Hauts Fonctionnaires
7. Etude de faisabilité concernant des facilités de financement-commercial à long terme, préparée par la BID.
8. Rapport de la BID concernant :
 - le projet d'assurance du crédit d'exportation régional
 - Union Islamique de compensation multilatérale
9. Rapport du CIDC sur les préférences commerciales.
10. Rapport du CIDC concernant le réseau d'information commerciale pour les pays islamiques.
11. Rapport préparé par le CRSEFPI concernant l'inventaire des résolutions de l'OCI.
12. Aide aux pays Africains atteints d'aridité.
13. Présentation du rapport de la Seconde Séance des Ministres de l'Agriculture des pays membres de l'OCI.
14. Date et lieu de la prochaine réunion du COMCEC.

15. Questions divers.
16. Adoption du rapport.
17. Clôture de la Séance.

IS/COMCEC/R-14

Original : Anglais

ANNEXE - XII
au Compte-rendu de
la Première Réunion
du Comité de Suivi
du COMCEC

COMPTE-RENDU DE LA PREMIERE REUNION DU COMITE
DE SUIVI ORGANISEE PAR LA SECONDE CONSULTATION
MINISTERIELLE SUR LA COOPERATION INDUSTRIELLE

Istanbul, les 9-11 septembre 1985
(24-26 dhoulhijjé 1405)

1. La première réunion du Comité de Suivi sur la Coopération Industrielle qui a été établi par la Seconde Consultation Ministérielle a eu lieu du 9 au 11 Septembre 1985 à Istanbul en Turquie.

2. A cette Réunion ont participé les membres suivants du Comité de Suivi:

- La République de Turquie
- La République Populaire du Bangladesh
- La République de Gambie
- La Royaume du Maroc
- La République Islamique du Pakistan

Les Institutions suivantes participèrent à la Réunion:

- La Banque Islamique de Développement (BID), Jeddah
- La Centre de Recherches Statistiques, Economiques, Sociales et de Formation des Pays Islamiques (CRSEFPI), Ankara
- Le Centre Islamique pour la Formation Professionnelle et Technique et de Recherches (CIFPTR), Dakka

- La Fondation Islamique pour la Science, la Technologie et le Développement (FISTED), Jeddah
- La Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Echange de Marchandises (CICIM), Karachi
- Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC), Casablanca

3. Le Secrétariat Général de l'Organisation de la Conférence Islamique (CCI) a été représenté par M, A.H.G. Moniu&dia Directeur du Département des Affaires Economiques.

La liste des participants est incluse comme Annexe I.

4. La réunion fut inaugurée par S.E. Cahit Aral, Ministre de l'Industrie et du Commerce de Turquie et Président actuel de la Consultation Ministérielle sur la Coopération Industrielle. M. T Cahit Aral exprima son plaisir d'avoir accueilli cette Réunion a Istanbul. Il remarqua que la tache du Comité de Suivi ne devrait pas etre limitée au suivi des décisions de la Seconde Réunion Ministérielle, mais devrait couvrir les études amorcées en conformité avec les décisions; de la Première Consultation Ministérielle pour lesquelles; il exprima son appréciation. S.E. Cahit Aral reconfirma l'existence d'un grand potentiel de coopération industrielle au sein de la Communauté Islamique et souligna les possibilités pour la réalisation d'une telle coopération entre les Etats Membres. Il ajouta que les aspects complémentaires des ressources des Etats Membres et leurs avantages comparatifs devraient être pris en considération. Le Président conclut son allocution en souhaitant au Comité plein succès dans ses délibérations. La copie du texte de l'allocution inaugurale du Président du Comité de Suivi est incluse comme Annexe II.

5. S.E. A.A.N'jie, Ministre de la planification Economique et du Développement Industriel de la République de Gambie, souligna

dans son allocution que des méthodes innovatrices pourraient être développées afin de faire bénéficier mutuellement les Etats Membres de leur capacité industrielle, particulièrement dans les domaines d'expertise-conseil, d'entreprise générale d'ingénierie. Il déclara aussi que le Plan d'Action de Lagos fournissait un vaste cadre pour la coopération industrielle et pourrait être pris en considération du point de vue des activités de coopération de l'OCÎ dans le contexte de son propre plan d'Action.

6. Après la séance inaugurale, la Réunion adopta le projet d'ordre du jour présenté par le Président, dont une copie est incluse comme Annexe III.

7. Sous le 3ème point de l'ordre du jour, le Président fit une déclaration résumant les décisions de la deuxième Consultation Ministérielle et les activités mises au point par lui même en tant que Président du Comité. Il signala au Comité que les Etats Membres furent priés d'informer le Secrétaire Général de l'OCI quant à la mise en oeuvre des décisions de la Consultation Ministérielle. Il indiqua que des projets de questionnaires dans les

domaines d'entreprises conjointes, de la formation et d'industries à petite échelle furent envoyés au Secrétariat Général de l'OCI en vue d'évaluer les besoins et les potentiels des Etats Membres dans plusieurs secteurs. En conséquence, le Secrétariat Général de l'OCI fut prié de conseiller les organes responsables de mettre au point les questionnaires, de les faire parvenir aux Etats Membres et de compiler les réponses en vue de les présenter au Comité de Suivi conjointement avec les rapports sur la mise en oeuvre qui furent communiqués

par les Etats Membres. Remerciant d'une part les membres qui répondirent à sa lettre, S.E. Cahit Aral informa le Comité des suggestions et des opinions contenues dans les lettres reçues des Etats Membres et des agences membres, concernant la mise en oeuvre.

8. Le compte rendu d'avancement des travaux présenté par le Secrétariat Général de l'OCI au 4^{ème} point de l'ordre du jour résume les progrès obtenus par les Etats Membres et les organes affiliés et subsidiaires de l'OCI dans la mise en oeuvre des décisions objet du Suivi. Le Secrétariat Général conclut son rapport avec un certain nombre de suggestions pour fournir des ressources suffisantes aux organes subsidiaires et affiliés A l'OCI, assurant la participation active des Etats Membres aux activités de la coopération industrielle et pour développer des projets de coopération industrielle sélectifs et accessibles grâce A des réunions régulières les bureaux techniques.

Ses compte-rendus détaillés furent présentés aussi par la FISTED, le CRSEPPPI, le CIPPTR, le CIDC et la BID, Cette réunion tout en examinant les compte-rendus d'avancement de travaux prit également note des développements suivants:

(a) L'accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements fut signé par 11 Etats Membres jusqu'à maintenant et ratifié par 6 Etats Membres.

(b) La plupart des Etats Membres réglèrent leurs contributions encore impayées à la BID.

(c) Les Etats Membres et la BID continuèrent à contribuer au développement industriel des Etats Membres Africains, les premiers par le biais d'une aide bilatérale et la seconde au moyen de ses opérations de commerce ordinaire et extérieur et de son compte d'aide Spéciale.

Le Centre d'Ankara mit au point une étude sur la contribution possible de l'OCI à la mise en oeuvre du Plan d'Action de Lagos, tenant compte du Plan d'Action de l'OCI même, ladite étude devant être soumise à l'attention de la 16^{ème} Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères.

(d) Les 10 projets d'entreprises conjointes, soumis par la CICIEM à l'examen de la BID, furent étudiés par la BID et les rapports concernant chacun de ces projets furent présentés à la CICIEM pour une action plus poussée. La BID proposa aussi une réunion tripartite entre le Secrétariat Général de l'OCI, la CICIEM et la BID afin de discuter desdits projets d'entreprises conjointes.

D'autre part, la CICIEM, qui fut désignée comme le bureau devant recevoir des recommandations d'entreprise conjointe des Etats Membres pour leur transmission à la BID, reçut peu de propositions nouvelles jusqu'ici.

(e) Le centre d'Ankara initia un projet exhaustif de recherches concernant les projets d'entreprise conjointe et les sociétés d'investissement conjoint établis dans les Etats Membres de l'OCI. Le Centre a développé un questionnaire afin de recueillir les informations, requises pour le projet et projette de publier comme premier résultat du projet, un volume de référence sur les entreprises conjointes.

(f) Le Centre d'Ankara projette de publier un "Répertoire des Institutions Financières" et un "Répertoire des Zones Franches et des Ports Franca", et de réviser et de mettre à jour "Le Répertoire de la Législation sur l'Investissement Etranger", qui fut distribué sous forme de projet pendant la Seconde Consultation Ministérielle, pour servir de référence aux investisseurs éventuels des Etat Membres de l'OCI.

(g) Les Statuts de "L'Association des Institutions Financières Nationales de Développement" furent mis au point et ont déjà été signés par un grand nombre de ces Institutions,

(h) Le Centre d'Ankara recueille par l'intermédiaire des questionnaires au cours de 1985 des informations détaillées concernant les firmes d'expertise-conseil établies dans les Etats Membres de l'OCI. Le Centre identifia près de 400 firmes jusqu'ici et publiera les informations amassées sous forme de répertoire A la fin de 1985.

(i) la FISTED développe une base de données concernant 300 conseillers individuels et établit un service de consultation dans l'intérêt des Etats Membres de l'OCI. Les Etats Membres ont manifesté un grand intérêt à ce service et la FISTED est en train de collaborer avec la BID afin de le perfectionner.

(j) Le Centre d'Ankara publia "Le Répertoire des Institutions de Formation" au cours de 1985. Ce répertoire contient de nombreux renseignements concernant les capacités de formation disponibles dans 162 institutions des Etats Membres de l'OCI. Comme une action de suivi de cette activité, le Centre collecte des informations sur les programmes de formation qui seront organisés par ces institutions en 1986 et qui sont ouverts aux participants d'autres Etats Membres de l'OCI. Le Centre projette de publier l'information amassée sous forme d'un bulletin annuel dès la fin de 1985.

(k) Le CIFPTR a complété les arrangements nécessaires pour amorcer une série de programmes de formation de courte durée, qui débiteront à partir du mois d'octobre 1985. Le CIFPTR offrira des programmes académiques et de formation réguliers à long terme dans les domaines de la mécanique, de la chimie industrielle, de l'électrotechnique, de l'électronique et de formation d'instructeurs à partir de septembre 1986.

Le Centre d'Ankara, la FISTED et le CIDC organisèrent un certain nombre de programmes de formation en 1984/85, lesquelles visèrent à perfectionner les capacités des participants dans les domaines d'identification et d'évaluation de projets, du calcul et du commerce.

(1) La FISTED offrira 200 bourses en 1986. Ladite fondation organisa un programme de cours à court terme dans plusieurs domaines techniques avec la collaboration des Etats Membres. La FISTED en coopération avec la Malaisie offrira des cours et des bourses dans les domaines de la technologie VLSI des "puces" et de la technologie médicale dans le cadre de ce programme.

(m) La FISTED organisera une Conférence de Coordination sur le sujet de la Technologie à Istanbul du 21 au 25 Octobre 1985.

(m) Le CIDC a commencé la préparation d'un Répertoire des exportateurs et des importateurs dans les Etats Membres de l'OCI.

(o) Le CIDC organisa une réunion des organisations commerciales gouvernementales, qui délibérèrent sur les modalités de l'expansion commerciale entre les organisations commerciales gouvernementales. Le CIDC organisera également une réunion des Organisations de la Promotion de l'Exportation à Istanbul au mois d'octobre 1985.

(p) La 15^{ème} Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères approuva les statuts de l'Association Islamique du Ciment, exhorta les Etats Membres à signer les statuts, selon la résolution 11/15-E et encourager les associations et les agences correspondantes à se joindre à l'Association.

(r) L'organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), qui fut désignée comme institution principale dans le domaine des mécanismes d'investissement et d'entreprises conjointes dans les Eéunions de Coordination de l'ONU/OCI qui se tinrent à Genève en 1983 et en 1985, développa un nombre de propositions spécifiques et présenta un rapport détaillé au Secrétariat Général de l'OCI. Les propositions se rapportant aux décisions objet du Suivi de cette Réunion sont en train d'être étudiées par le Secrétariat et les agences de l'OCI concernés.

9. La Réunion nota que quoique les développements cités ci-dessus signalent un progrès important quant à la mise en oeuvre des décisions prises durant la Deuxième Consultation Ministérielle, les ressources financières disponibles aux agences de l'OCI s'avérèrent être insuffisantes pour financer une série étendue d'activités envisagées lors de la Seconde Consultation, ceci étant du au taux décevant de réalisation des cotisations de la part des Etats Membres aux budgets de ces agences. En outre, la situation financière du Secrétariat Général et des agences se détériorant encore plus en 1985, les capacités de celles-ci à entreprendre l'action de Suivi nécessaire et même d'exécuter quelques uns des plans cités ci-dessus se trouvèrent affaiblies d'une façon importante.

De plus, il fut noté qu'une participation plus énergique des Etats Membres dans le processus de la mise en oeuvre des décisions de la Seconde Consultation Ministérielle allait être requise, ce qui fut déclaré également dans le compte rendu de l'avancement des travaux du Secrétariat Général.

De suite à une discussion détaillée des activités de suivi, la Réunion décida par conséquent de recommander que les Etats Membres soient exhortés à entreprendre l'action nécessaire pour résoudre les problèmes financiers du

Secrétariat Général et des agences de l'OCI et de participer aux activités de Suivi d'une manière plus active.

10. La Réunion adopta ensuite les recommandations suivantes:
 - (a) Rappelant que la ratification de 10 Etats Membres est indispensable pour l'entrée en vigueur de l'Accord Concernant la Promotion, la Protection et la Garantie des Investissements, les Etats Membres, qui ne l'ont pas encore fait, sont priés de signer et de ratifier l'accord.
 - (b) Les Etats Membres sont priés de signer les Statuts de l'Association Islamique du Ciment et d'encourager les associations et les agences appropriées à se joindre à l'Association.
 - (c) Les Etats Membres sont priés de désigner les "points focaux" à l'intérieur de leur Ministère de l'Industrie afin de coordonner les activités avec le Comité de Suivi et ses agences membres dans l'exécution des activités de Suivi et de communiquer les addresses de ces "points focaux" au Président du Comité dans un délai de deux mois.
 - (d) Le Secrétariat Général de l'OCI et la BID sont priés de contribuer à la mise au point des procédures pour l'établissement rapide de "L'Association des Institutions financières Nationales de Développement."
 - (e) Exprimant sa satisfaction relative aux efforts de la BID et de la CICIEM visant à la promotion des projets d'entreprises conjointes spécifiques, la Réunion souligna que le mécanisme pour ladite promotion exigerait un développement encore plus prononcé. Dans ce contexte, elle prit note de la proposition avancée

par la délégation de la République de Turquie et demande que les Etats Membres, la BID, la CICIEM et "L'Association des Institutions Financières Nationales de Développement" après son établissement, prennent en considération ladite proposition dans l'élaboration d'un tel mécanisme.

- (f) La réunion tripartite de l'OCI, de la BID et de la CICIEM est priée d'aider à éclaircir les sujets en question et mettre au point les procédures qui faciliteraient la promotion des entreprises conjointes et de faire un rapport sur le progrès réalisé à la prochaine Réunion du Comité de Suivi.
- (g) La CICIEM est priée d'informer les institutions et les firmes appropriées dans les Etats Membres de l'OCI à travers les chambres nationales quant aux procédures de projets d'entreprise conjointe afin d'augmenter le nombre de nouvelles recommandations.
- (h) L'ONUDI et le CRSEFPI sont priés d'examiner la faisabilité de diriger un projet de recherches sur le développement des industries à petite ou grande échelle dans des Etats Membres sélectionnés de l'OCI.
- (i) Le CIDC et la CICIEM sont priés de continuer leurs efforts et leur coopération avec le Maroc, pays hôte de la prochaine Poire Islamique, qui aura lieu au mois d'avril 1986 à Casablanca, pour que cette Poire puisse être une occasion pour une promotion de grande envergure des produits industriels des Etats Membres de l'OCI.

11. Sous le 6^{ème} point de l'Ordre du Jour, le Président informa la Réunion que la Seconde Réunion du Comité de Suivi se tiendra en Turquie. La date de la Réunion sera déterminée

par le Président de concert avec le Secrétariat général de l'OCI et sera communiquée aux membres du Comité de Suivi en temps voulu.

12. Concluant ses délibérations, la Réunion exprima sa profonde gratitude envers le gouvernement et le peuple de la République de Turquie pour avoir accueilli cette Réunion dans leur pays et pour la généreuse hospitalité accordée aux délégués.

13. La Réunion exprima aussi ses sincères remerciements et sa reconnaissance au Président pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé la Réunion. La Réunion communiqua également sa gratitude au Rapporteur pour la préparation et la présentation de son rapport.

14. Enfin, la Réunion adopta son rapport.